



Association Humanitaire  
**SOLIDARITE MAYOTTE**

Siège social : BP 83, 97605 PASSAMAINTY

MAYOTTE (France)

Tél/fax : 02 69 64 35 12

E-mail : solidarite-mayotte@orange.fr

## **Bilan d'activité de l'association**

### **Année 2009**





# *Association Humanitaire d'aide aux plus démunis et aux demandeurs d'asile de Mayotte*

## ➤ *Qui sommes-nous ?*

### **Notre mission**

Apporter un soutien, une aide matérielle et psychologique aux personnes en grande souffrance physique et morale et aux demandeurs d'asile à Mayotte.

### **Notre organisation**

Interpellée par le peu d'intérêt porté aux personnes les plus démunies sur l'île, l'Association Humanitaire « Solidarité Mayotte » est créée en novembre 2005. Elle bénéficie aujourd'hui d'une organisation rigoureuse et active qui repose en grande partie sur le bénévolat.

### **Les acteurs**

L'activité au quotidien est assurée par une équipe composée de 5 salariés (dont un contrat CEC et un contrat CES). A cette équipe s'ajoute l'intervention de dizaines de bénévoles et de bénéficiaires coopérants qui donnent de leur temps et de leur savoir-faire par solidarité dans les domaines requis par notre activité : achats, logistique, soins, aide juridique, aide psychologique, formation, animation...

## ➤ *Que faisons-nous ?*

Une partie importante de la population de Mayotte vit dans des conditions de précarité extrême et est en situation de grande détresse physique et morale. Afin de répondre aux besoins existants, « Solidarité Mayotte » œuvre dans trois principaux domaines d'aide :

- ✚ Accueil et aide alimentaire aux plus démunis.
- ✚ Accueil et accompagnement des demandeurs d'asile
- ✚ Apprentissage du français, ateliers de formation, insertion et lutte contre l'illettrisme

« Solidarité Mayotte » s'est engagée en soutenant de nombreuses familles au travers d'une aide alimentaire et vestimentaire hebdomadaire, ainsi qu'en offrant un suivi, une écoute et un soutien moral. Pour se faire l'association collecte et distribue du linge de maison, des vêtements, de la nourriture ainsi que du matériel de première nécessité et du petit mobilier. Cette aide alimentaire et matérielle est accompagnée d'autres initiatives portées par les bénévoles de l'association afin d'accompagner le soutien de première nécessité et offrir des solutions nouvelles à ceux qui en ont le plus besoin (accompagnement social, psychologique et juridique, ainsi que des cours de français et de nombreux ateliers éducatifs afin de promouvoir la lutte contre l'exclusion).

## ➤ *Quels sont nos partenaires et/ou financeurs ?*

La DASS/Etat, la DTEFP (Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle), le Secours Populaire Français de l'Ile de France et de Marseille, la CSSM (Caisse de sécurité sociale de Mayotte), le Secours Catholique de Mayotte, Médecins Sans Frontières, Médecins du Monde, le Lions Club, le Point Info Famille, ainsi que de nombreux autres services sociaux, éducatifs, médicaux et associatifs de Mayotte.

## ➤ *Comment soutenir « Solidarité Mayotte » ?*

Accompagner les objectifs de « Solidarité Mayotte » en devenant adhérent, bénévole ou donateur. L'association est également à la recherche active de relations partenariales fiables, en accord avec les impératifs de développement social de Mayotte. Nous soutenir c'est nous permettre de continuer notre combat contre l'exclusion et la précarité.

## **MEMBRES DU BUREAU POUR L'ANNEE 2009 - 2010**

*Suite à l'Assemblée générale ordinaire du 14 mai 2009 et de la réunion des membres du bureau du 28 septembre 2009*

<b>Mme CASTANY Véronique</b>	Présidente
<b>Mme MESTRE Anne-Marie</b>	Secrétaire Générale
<b>M. MPAMBARA Jean</b>	Secrétaire Général adjoint
<b>M. VERDIER Jean</b>	Trésorier

### **Délégués Métropole pour l'association**

- Mme DUPONT Béatrice
- M. DUPONT Pierre
- Mme WILSON Nicole
- M. FALLIES Jacques

### **Délégué Réunion pour l'association**

Mme PIOVANO Patricia

### **Commissaire aux comptes**

- M. HERVE Pierre (RV Sarl)

*Nombres d'adhérents pour l'année 2009: 54*

*Nombre de bénévoles : 40*

## **MEMBRES DU BUREAU SALARIE POUR L'ANNEE 2009**

<b>Mme BACAR Zénabou</b>	Accueil et secrétariat (CEC)
<b>Mlle MARCHAND Amandine</b>	Coordinatrice du pôle « asile » / Educatrice spécialisée
<b>Mlle ROUX Patricia</b>	Coordinatrice projets et communication/ Sociologue –Travailleuse humanitaire
<b>M. NIYITEGEKA César</b>	Maître de maison/logistique/traduction (sortie le 30/03)
<b>Mme RAMBOUILLET Véronique</b>	Responsable logistique (entrée le 01/10)
<b>Mme MALIDE Hadidja</b>	Dame d'entretien (CES)

# Sommaire

<b>1. Contexte</b>	<b>p.4</b>
<b>2. Fonctionnement de l'association</b>	<b>p.5</b>
2.1 L'équipe professionnelle	p.5
2.2 Le bénévolat	p.5
2.3 Les Dons	p.6
2.4 Les « opérations caddies »	p.7
<b>3. Aides aux plus démunis</b>	<b>p.7</b>
3.1 Distributions alimentaires et vestimentaires	p.7
3.1.1 Les bénéficiaires	p.8
3.1.2 Les demandes d'aide	p.10
3.1.3 Résultats : récapitulatif des aides 2009	p.11
3.1.4 Difficultés et obstacles	p.13
3.1.5 Conclusion	p.14
3.2 Accueil et distribution alimentaire pour diabétiques démunis	p.16
3.2.1 Présentation de l'action et résultats	p.16
3.2.2 Difficultés rencontrées	p.17
3.2.3 Conclusion	p.19
<b>4. Aides aux demandeurs d'asile</b>	<b>p.20</b>
4.1 Contexte mahorais	p.20
4.2 Demandeurs d'asile arrivés en 2009	p.21
4.3 « Solidarité Mayotte » : Plate-forme d'accueil pour demandeurs d'asile ?	p.24
4.4 Aides proposées par « Solidarité Mayotte »	p.24
4.5 La permanence sociale pour les demandeurs d'asile	p.26
4.6 Accompagnement et suivi psychologique	p.29
4.7 Aide financière apportée aux demandeurs d'asile	p.30
4.8 Difficultés rencontrées en 2009	p.31
4.9 Conclusion et objectifs 2010	p.32
<b>5. Bilan des actions et des ateliers menés par l'association</b>	<b>p.34</b>
5.1 La Maison des Etudes : un lieu d'apprentissage, de formation et d'aide à l'insertion	p.35
5.1.1 Présentation : objectifs et modalités de l'action	p.35
5.1.2 Résultats et suivi post-formation – Année 2009	p.36
5.1.3 Conclusion	p.37
5.2 L'école des vacances de « Solidarité Mayotte »	p.38
5.3 Sorties enfants organisées par nos partenaires	p.38
5.4 La PJJ, partenaire de « Solidarité Mayotte »	p.38
5.5 Le projet associatif 2009-2010 : « Une Maison pour Némati »	p.40
<b>6. Conclusion Générale</b>	<b>p. 40</b>

# 1. Contexte

Mayotte est un petit archipel volcanique de 374 km<sup>2</sup>, situé à l'entrée du canal du Mozambique, à mi-chemin entre Madagascar et l'Afrique, dans la partie orientale de l'archipel des Comores. L'île appartient à la France depuis 1841. En 1974, lors de la consultation des populations des quatre îles des Comores, Mayotte refuse l'indépendance à 63,8% (Dumont, 2005). La France reconnaît alors l'indépendance de la Grande Comores, de Mohéli ainsi que d'Anjouan, et en 1976, lors d'un référendum, les Mahorais se prononcent à 99,4 % en faveur du rattachement à la France. Aujourd'hui, ce territoire français est une collectivité d'outre-mer ("Collectivité Départementale de Mayotte") en passe de devenir le 101<sup>ème</sup> département français.

Mayotte est une île qui conjugue de nombreuses spécificités politiques, culturelles, sociales, économiques et démographiques. Le dernier recensement (Insee, 2007) chiffre la population de l'île à 186 452 habitants (c'est-à-dire presque le double qu'en 1991, année pendant laquelle il a été recensé 94 410 habitants<sup>1</sup>) et le taux de croissance annuel moyen de la population est largement supérieur à celui de la Métropole (+3,1% sur la période 2002-2007 contre +0,6% au niveau national sur la période 1999-2006). L'importante croissance démographique observée ces dernières années s'explique en partie par une natalité très élevée et une très forte immigration économique et familiale provenant des îles voisines. En effet, l'accès à l'indépendance des trois îles comoriennes n'a pas interrompu les mouvements anciens de populations entre les îles de l'archipel bien que la forme de ces migrations ait aujourd'hui changé. En effet, la mise en place en 1995 d'un visa d'entrée imposé aux comoriens conduit depuis à une forte immigration « clandestine ». On estime que les étrangers représentent actuellement près d'un tiers de la population totale de l'île, la grande majorité est en situation irrégulière et vit dans des conditions d'extrême précarité.

La société mahoraise a été sujette, ces deux dernières décennies, à d'importantes et rapides modifications de son système économique, ouvrant les portes à une société de consommation basée sur la monnaie. Aujourd'hui, une économie marchande en expansion coexiste avec une fragile économie traditionnelle, excluant ainsi les personnes les plus vulnérables tels que les handicapées, les personnes âgées, les mères seules et les enfants isolés. Du point de vue démographique, épidémiologique et nutritionnel, Mayotte connaît actuellement une phase de transition importante (typique des sociétés qui connaissent une rapide mutation socio-économique), exposant la population à des risques infectieux important et à des problèmes de déséquilibre des apports alimentaires, conduisant notamment à des « situations de carences » (Etude Maydia 2008, InVS). Il est à noter que de nombreuses prestations sociales sont inexistantes à Mayotte, telles que le revenu minimum d'insertion (RMI) ou encore la couverture maladie universelle (CMU), et que le développement éducatif et sanitaire de l'île est récent.

En vue de ces données, auxquelles nous pouvons ajouter les impératifs en matière de logement, d'infrastructures et d'environnement, nous pouvons dire que Mayotte est en plein cœur d'une problématique économique et sociale. Malgré l'engagement d'investissements significatifs en matière d'infrastructures de base nécessaires au développement de la part de l'Etat, conjointement avec la Collectivité Départementale de Mayotte, il a été observé que des besoins cruciaux demeuraient, notamment en termes de logement, d'éducation, d'accès à l'emploi et d'accès aux droits sociaux. Le niveau de développement de Mayotte est aujourd'hui bien loin de celui de la métropole et des départements d'Outre-mer, un effort considérable doit ainsi être engagé afin de répondre aux besoins de la population en matière économique et sociale.

---

<sup>1</sup> Insee Infos N°32 – nov. 2007

## 2. Fonctionnement de l'association

Interpellée par le peu d'intérêt porté aux personnes les plus démunies sur l'île de Mayotte, l'association humanitaire « Solidarité Mayotte » fut créée fin novembre 2005. A ses débuts, l'association oeuvra avec d'infimes moyens si ce n'est la motivation et la mobilisation de ses bénévoles. Rapidement, elle réussit à gagner la confiance de partenaires et de financeurs. Aujourd'hui, « Solidarité Mayotte » fonctionne principalement grâce à une subvention accordée par la DASS/Etat, la DTEFP, les dons de particuliers et de certains magasins, ainsi que le soutien de ses bénévoles. En effet, à la petite équipe de salariés s'ajoute l'intervention de dizaines de bénévoles compétents qui donnent de leur temps et de leurs savoir-faire par solidarité.

### 2.1 L'équipe professionnelle

L'équipe de « Solidarité Mayotte » est composée de 3 salariés à plein temps dont une secrétaire en contrat emploi consolidé (CEC) et de deux salariées à mi-temps dont une femme d'entretien en contrat emploi solidarité (CES). L'année 2009 s'est inscrite dans la continuité de la professionnalisation de l'équipe. En effet, jusqu'en 2008 l'association n'avait embauché qu'une seule salariée pour assurer l'accueil et le secrétariat (contrat CES au départ). Cependant, devant les besoins grandissants et le nombre croissant de bénéficiaires, il a été rapidement nécessaire d'engager du personnel professionnel afin de coordonner la logistique associative, spécialiser l'accueil et l'accompagnement social des bénéficiaires, ainsi que coordonner les diverses actions de l'association. En 2009, l'équipe professionnelle se composa ainsi d'une secrétaire, d'une responsable logistique, d'une coordinatrice sociale du Pôle « asile » (éducatrice spécialisée de métier) et d'une coordinatrice projets et communication (sociologue de formation). Au début de l'année 2010, c'est un poste de technicien des actions médico-sociales qui viendra compléter cette équipe de professionnels.

### 2.2 Le bénévolat

Le bénévolat constitue la force vive de l'association. C'est le support indispensable au déploiement et à la bonne marche des activités, tant au niveau des moyens humains qu'au niveau de l'éthique solidaire. Chaque semaine, les dizaines de bénévoles de l'association répondent présents à notre appel dans les domaines requis par notre activité : achats, distribution, vestiboutique, soins, aide juridique, aide psychologique, formation, animation etc. Une catégorie de ces bénévoles forment ce que nous appelons les « bénéficiaires coopérants », c'est-à-dire des bénéficiaires qui ont accès aux services de « Solidarité Mayotte » sur le principe d'échange de service et de savoir faire.



*Bénévoles à la distribution alimentaire*



*Bénéficiaires coopérantes*

Les bénévoles proviennent d'horizons différents mais oeuvrent tous à un seul but : faire retrouver à ces personnes en grande détresse un minimum de dignité en essayant de mettre en place un échange de services et de savoir-faire entre personnes de différentes communautés et cultures.

**En 2009, il a été effectué plus de 13 190 heures de bénévolat** (près de 400 heures de plus que pour l'année 2008), c'est-à-dire une moyenne de 1 100 heures de bénévolat par mois et de plus de 275 heures par semaine. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes quant à la place déterminante que tient le bénévolat au sein de notre association.

### 2.3 Les Dons

L'activité humanitaire de l'association est en grande partie possible grâce aux nombreux dons en produits alimentaires, vêtements, linge de maison, petit mobilier etc., récoltés tout au long de l'année auprès des particuliers et des grands magasins de l'île.

Les dons en produits alimentaires : la majorité des produits distribués proviennent de dons récoltés lors des « opérations caddies » (opérations effectuées tous les deux mois en moyenne dans plusieurs grandes enseignes de Mamoudzou, *pour plus de détails voir partie 2.4*) et des dons reçus en « casse ». En effet, en 2009, l'association a pu compter sur de nombreux dons de produits dits « casse » mais consommables (emballages déchirés, étiquettes décollées, etc.). Ces dons sont le résultat d'un travail progressif et actif de partenariat ainsi que de communication auprès de plusieurs magasins alimentaires de l'île ainsi que de certaines structures commerciales. Ces dons sont récupérés plusieurs fois par semaine par le responsable logistique de l'association avec l'aide de plusieurs bénévoles. Il est à noter, pour l'année 2009, que l'association a également bénéficié de dons ponctuels de produits frais, notamment de la part de la Laiterie de Mayotte.

Dons de vêtements, linge de maison, de petit mobilier et d'ustensiles divers : La majorité de ces dons proviennent de particuliers qui les déposent à l'association (une partie de ces dons est également cherchée à domicile) et de partenaires et bénévoles qui nous envoient des colis depuis la Métropole ou la Réunion.

En 2009, des bénévoles ont collecté de nombreux vêtements sur la Réunion et les ont acheminés jusqu'à Mayotte, d'autre en ont fait venir de Marseille, par conteneur. De plus, les habitants de Mayotte ont répondu, cette année encore, à nos appels en nous offrant du linge de maison usagé ainsi que des vêtements et des chaussures. Les personnes en fin de contrat sur l'île nous ont également apporté, avec générosité, linge, mobilier et appareils ménagers avant de quitter Mayotte. Ces dons ont été particulièrement utiles pour les nombreuses familles sans ressources.



*Un bénévole décharge des colis de France*

Comme pour les années précédentes, l'association a été très touchée et heureuse de la quantité de dons reçue en 2009, il est cependant toujours à déplorer un manque constant de vêtements d'homme et d'enfant. D'autres produits, fort utiles à nos bénéficiaires dans le besoin restent qu'exceptionnellement disponibles à savoir :

- le linge de maison (draps, serviettes de toilette)
- les produits de toilette et d'hygiène (savon, dentifrice, brosse à dents...)
- la vaisselle et ustensiles de cuisine de base
- meubles de rangement et petit mobilier

## 2.4 Les « opérations caddies »

Les « opérations caddies » sont des actions que l'association mène chaque année depuis sa création, elles font partie de son fonctionnement et soutiennent ses activités humanitaires. Afin de pouvoir compléter les distributions alimentaires hebdomadaires auprès des plus démunis de Mayotte, nous avons organisé des « opérations caddies » tout au long de l'année 2009. Ces opérations consistent à placer plusieurs équipes formées de 2 à 5 bénévoles dans différentes grandes enseignes de Mamoudzou le vendredi après-midi et le samedi matin, ceci avec l'accord préalable desdits magasins. Les équipes se positionnent à l'entrée de chaque magasin avec des tickets afin de présenter aux consommateurs notre association et les denrées de base souhaitées. L'action consiste à sensibiliser les gens lors de leurs achats, afin qu'ils soutiennent, s'ils le désirent, nos activités en nous faisant dons d'un ou de plusieurs produits alimentaires ou d'hygiène. Ces opérations sont une bonne occasion de faire connaître les différentes activités et besoins de l'association, ainsi que de sensibiliser de futurs bénévoles. Elles nous permettent également de pérenniser notre collaboration avec les responsables des grandes surfaces qui nous contactent lorsqu'ils veulent nous donner leurs produits en « casse ».

**Résultats : En 2009, ces actions nous ont permis de collecter des denrées alimentaires ainsi que des dons pour une valeur de 3 500 € en moyenne, par collecte.** La qualité d'organisation de ces opérations en 2009 a eu un impact extrêmement positif sur les résultats. En effet, l'association a observé une augmentation des recettes comparées à l'année précédente. Nous expliquons cette augmentation par la professionnalisation de l'équipe et la très grande implication et disponibilité des bénévoles. De plus, la plupart des clients de magasins que nous avons abordés ont été très sensibles à nos actions et la majorité d'entre eux ont participé avec générosité. Ces collectes ont été les bienvenues compte tenu de l'augmentation constante de nos bénéficiaires pendant l'année... En effet, si en 2008 l'association assurait trois à quatre semaines de distributions avec les dons des opérations caddies, à la fin de 2009 (et ce malgré la hausse des recettes), nous avons constaté que celles-ci nous permettaient d'assurer uniquement deux semaines d'accueil, parfois péniblement une troisième... Consciente de l'importance de ces « opérations caddies » et forte de son expérience passée, l'association réitérera en 2010 ces actions avec toute son équipe de bénévoles.

## 3. Aides aux plus démunis

### 3.1 Distributions alimentaires et vestimentaires

Une des missions premières de l'association « Solidarité Mayotte » est **d'apporter une aide d'urgence** aux populations démunies vivant à Mayotte. En 2008, cette aide consistait notamment en la distribution de « paniers » alimentaires les trois premiers jeudis de chaque mois pour les personnes démunies, à la maison de l'association (des paniers alimentaires composés de produits de base sont alors distribués, ceux-ci sont élaborés en fonction de la composition

familiale et des prescriptions spécifiques). En 2009, grâce à l'aide du Secours Populaire Français de l'Île de France, ainsi qu'au travail actif de partenariat effectué auprès des magasins de l'île pour récupérer leurs produits invendus, nous avons pu élargir l'accueil de cette action en mettant en place une distribution alimentaire les quatrièmes jeudi du mois. **Ainsi, à partir du mois de mars 2009, cette aide d'urgence a été tenue de manière hebdomadaire.** Chaque semaine, l'association a pu acheter pour 600 euros de nourriture afin de compléter les dons reçus des magasins. Ce soutien conséquent du SPF et l'implication des salariés et bénévoles de l'association a rendu possible une nette augmentation de l'accueil des bénéficiaires de l'aide, les « demandeurs d'asile » et les « personnes très démunies » non pris en charge par les structures locales officielles. Il est également important de saluer l'aide financière de la Mairie de Mamoudzou, qui nous a permis pendant un mois de compléter les achats et les dons alimentaires reçus.

Les distributions alimentaires que nous organisons sont complétées par une distribution vestimentaire les derniers mardi du mois (transformation du local en « vestibulaire » : accueil par les bénévoles, essayage, choix de vêtements adaptés à l'âge des enfants de la famille présente ...). Notre priorité restant **l'aide aux enfants et aux personnes extrêmement fragilisées.**



### 3.1.1 Les bénéficiaires

Comme nous l'avons expliqué précédemment, grâce à l'aide financière accordée par le Secours Populaire Français de l'Île de France, ainsi qu'au travail actif de partenariat effectué auprès des magasins de l'île pour récupérer leurs produits invendus, nous avons pu, à partir du mois de mars 2009, élargir l'accueil de l'action en mettant en place une distribution alimentaire les quatrièmes jeudi du mois. Afin de répondre à l'augmentation du nombre de bénéficiaires de manière équitable et efficace, l'association a également aménagé une matinée d'accueil alimentaire hebdomadaire supplémentaire en cours d'année pour les demandeurs d'asile suivis.

Au 31 décembre 2009, la répartition des distributions alimentaires se faisait comme suit :

➤ **Le mardi et le jeudi matin pour les demandeurs d'asile politique (environ 850 personnes)**

Suite aux crises politiques qui ont agitées l'Union des Comores, de nombreux demandeurs d'asile ont afflué depuis janvier 2008 à Mayotte. A ce public, il faut également ajouter les demandeurs d'asile provenant de la Région des Grands Lacs (République Démocratique du Congo : Nord et Sud-Kivu, Rwanda, Burundi). Parmi eux, de plus en plus de mineurs isolés,

sans prise en charge sociale, et une augmentation du pourcentage d'hommes et de femmes seuls et sans aucun moyen de subsistance en 2009.

**L'aide alimentaire pour les demandeurs d'asile a bénéficié de nombreux ajustements bénéfiques en 2009.** En effet, en 2008, l'association a connu une augmentation sans précédent du nombre d'arrivées de demandeurs d'asile politique (*voir Bilan d'activité 2008*), équivalent ainsi à une nette augmentation des besoins alimentaires pour 2009 (la procédure d'asile dure en moyenne de 1 à 2 ans). Les demandeurs d'asile suivis et accompagnés par l'association à cette période ne pouvaient bénéficier de l'aide alimentaire qu'un jeudi sur deux car ils étaient trop nombreux par rapport aux ressources disponibles (on estime que l'association a aidé un peu plus de 1 000 demandeurs d'asile en 2008...). Au début de l'année 2009, la matinée d'accueil et les ressources alimentaires ne suffisaient plus pour répondre aux besoins... Nous constatons qu'à la fin des matinées de distribution, plusieurs personnes n'avaient pas réussi à obtenir un panier alimentaire, favorisant certains au détriment d'autres...

**Afin de gérer le grand nombre de bénéficiaires et de fournir une aide plus équitable et efficace, l'année 2009 a été synonyme de restructuration de l'aide alimentaire proposée.** Ainsi, du mois d'avril au mois de juillet 2009, les demandeurs d'asile ont été répartis en trois groupes, ceci en fonction de leur date d'arrivée. Chaque semaine, un groupe différent était reçu et l'association a redoublé ses efforts afin de compenser, non sans difficultés et parfois sans atteindre son objectif, cette baisse de fréquence par un panier garnis amélioré en terme de quantité de produits. Ce mode de fonctionnement a permis de cibler toutes les personnes qui en avaient besoin et de rendre l'accueil plus convivial et moins stressant pour les bénéficiaires. Parallèlement à ces distributions, il est à noter que de nombreux bons alimentaires ont été distribués aux personnes les plus vulnérables, notamment les mineurs isolés et les femmes seules avec des enfants, dans le cadre de l'accueil social du pôle asile, en accord avec les objectifs fixés par notre convention signée avec la DASS.

A partir du mois d'août 2009, ceci grâce à un nouveau partenariat avec un grand magasin de l'île, l'association a mis en place une deuxième matinée d'accueil pour les demandeurs d'asile et a changé la répartition en deux groupes en fonction de leur année d'arrivée. Ainsi, **depuis le mois d'août 2009, les demandeurs d'asile ont droit à un panier alimentaire hebdomadaire**, ceci jusqu'à l'obtention de leur statut de réfugié (les personnes arrivées en 2006, 2007 et 2008 viennent le mardi matin, et celle arrivées en 2009 le jeudi matin).



*Un bénéficiaire coopérant faisant la liste pour la distribution alimentaire*

- **Le jeudi après-midi pour les personnes adressées par des services sociaux, médicaux ou éducatifs de l'île.** Les personnes et foyers démunis adressés bénéficient de 3 à 4 distributions alimentaires, la fréquence de l'aide est choisie par le bénéficiaire

(selon le degré de besoin, elle peut être échelonnée sur un, deux ou trois mois). L'aide aux démunis constitue une aide d'urgence ponctuelle, elle peut être réitérée dans l'année en fonction de la nature et du degré d'urgence/analyse de la situation personne ou familiale qui auront été évalués au préalable par nos partenaires.

### 3.1.2 Les demandes d'aides

Les personnes dans le besoin que nous recevons chaque jeudi après-midi **nous sont adressées par** les organismes ou associations compétentes accompagnées d'une « Fiche de Demande d'Aide ». Ces organismes sont :

- ✓ Les Unités d'Action Sociale, services sociaux de la Direction des Interventions Sociales et de la Prévention (DISP), DSDS (Conseil Général)
- ✓ L'Aide Sociale à l'Enfance, service social de la DSDS (Direction de la Solidarité et du Développement Social), Conseil Général
- ✓ La Protection Maternelle et Infantile (PMI), service de la Direction de la Santé et de la protection maternelle et infantile (DSPMI), DSDS (Conseil Général)
- ✓ Centre Hospitalier de Mayotte (CHM) ou dispensaires – Centre de Santé Mentale (CSM)
- ✓ Écoles / Vice Rectorat (Collèges – Lycées)
- ✓ Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)
- ✓ Associations éducatives, sociales et médicales diverses (Toioussi, Tama, Point Info Famille, Médecins Sans Frontières, APREDEMA, Médecins du Monde, etc.)

La fiche de demande d'aide est un outil de communication et de stockage d'informations. Elle nous permet de :

- Identifier la structure, la personne qui nous adresse le bénéficiaire, ainsi que la nature de l'aide qu'elle lui a proposé, nous permettant ainsi d'agir en complémentarité avec les services médicaux, sociaux, éducatifs et associatifs de l'île
- Cibler les besoins spécifiques de la personne qui nous a été adressée
- Avoir des informations sur la personne, sur sa situation familiale et le nombre d'enfants à sa charge à Mayotte
- Ouvrir un « dossier » au nom de cette personne en tant que bénéficiaire d'aide de notre part, ce qui permet d'assurer un suivi cohérent.



*La vestiboutique de « Solidarité Mayotte »*

Ainsi, une personne connue de « Solidarité Mayotte » via cette fiche peut se représenter une fois ou plus selon sa situation d'urgence. Néanmoins, il nous semble important, si la situation reste inchangée trop longtemps, de référer ces personnes vers les organismes compétents afin que leur cas soit réétudié et qu'une aide à plus long terme puisse leur être proposée par des

travailleurs sociaux. En effet, notre association n'a pas vocation à se substituer aux institutions d'aide sociale, mais se propose d'apporter une **aide ponctuelle d'urgence à toute personne en grande souffrance physique ou morale.**

Afin d'entretenir la collaboration avec nos partenaires des Unités d'Action Sociale (UAS), nous avons organisé une réunion d'information et d'échange le mercredi 14 février 2009. Cette réunion fut l'occasion d'informer et sensibiliser les nouveaux travailleurs sociaux sur l'île, ainsi que de réaffirmer les objectifs de l'action d'aide alimentaire d'urgence et échanger sur les difficultés liées au contexte mahorais.

### 3.1.3 Résultats : récapitulatif des aides 2009

Le bilan de l'année 2009 témoigne d'une nette augmentation des bénéficiaires et donc des paniers distribués. En effet, grâce aux aides financières, aux dons des magasins, à l'énergie de nos dizaines de bénévoles, ainsi que de notre équipe salariée, nous avons pu augmenter considérablement le nombre de paniers d'aide alimentaire, passant de **3 026 paniers alimentaires familles en 2008 et à 5 612 paniers famille en 2009.** Nous avons ainsi pu venir en aide à un nombre considérable de personnes vulnérables et surtout des enfants : **10 918 aides alimentaires « enfants » !**

- Récapitulatif 2006 : 437 paniers famille, correspondant à 1 134 aides alimentaires « enfants »
- Récapitulatif 2007 : 1 578 paniers famille, correspondant à 3 792 aides alimentaires « enfants »
- Récapitulatif 2008 : 3 026 paniers famille, correspondant à 4 546 aides alimentaires enfants
- **Récapitulatif 2009 : 5 612 paniers famille, correspondant à 10 918 aides alimentaires enfants**

### *Récapitulatif des aides alimentaires pour l'année 2009*

Catégorie d'aides :

Mois (2009)	Paniers Démunis	Aides enfants Démunis	Paniers D.A	Aides enfants D.A	Total Paniers "famille"	Total Aides Enfants	Total Aides Adultes & enfants
JANV.	97	324	162	154	259	478	737
FEV.	113	405	189	176	302	581	883
MARS	126	450	282	190	408	640	1048
AVRIL	167	565	332	248	499	813	1312
MAI	126	518	271	177	397	695	1092
JUIN	151	524	220	183	371	707	1078
JUILL.	188	679	295	201	483	880	1363
AOUT	159	584	353	322	512	906	1418
SEPT.	231	897	411	361	642	1258	1900
OCT.	262	1054	233	217	495	1271	1766
NOV.	217	834	348	423	565	1257	1822
DEC.	260	1011	419	421	679	1432	2111
<b>TOTAL</b>	<b>2 097</b>	<b>7 845</b>	<b>3 515</b>	<b>3 073</b>	<b>5 612</b>	<b>10 918</b>	<b>16 530</b>

Démunis : Les personnes dans le besoin que nous recevons chaque jeudi après-midi et qui nous sont adressées par les organismes ou associations compétentes accompagnées d'une « Fiche de Demande d'Aide ».

D.A : Demandeur d'asile suivis et accompagnés par l'association

Le tableau ci-dessus retrace l'ensemble des aides alimentaires accordées pendant l'année 2009. Nous pouvons constater que de janvier à décembre 2009, il y a eu :

- **2 097 paniers alimentaires « famille » distribués aux personnes démunies** qui nous sont adressées par les différents services sociaux, médicaux et éducatifs de l'île, correspondant à **7 845 aides alimentaires enfants**.
- **3 515 paniers alimentaires « familles » donnés aux demandeurs d'asiles** accueillis et aidés par l'association. Ce chiffre correspond à **3 073 aides alimentaires enfants**.
- **Un total de 5 612 paniers alimentaires « familles » correspondant à 10 918 aides enfants soit un total de 16 530 aides individuelles enfants et adultes !**

En 2009, l'association a **DOUBLE** son aide alimentaire pour les démunis et presque triplé son aide alimentaire pour les enfants de cette population vulnérable (2 726 aides enfants en 2008 contre 7 845 en 2009), l'association a également pratiquement doublé son aide alimentaire pour les demandeurs d'asile.

**Au total, en 2009 « Solidarité Mayotte » à plus que DOUBLE son aide alimentaire individuelle passant de 7 572 aide en 2008 à 16 530 aides en 2009 !**

Afin d'appréhender au mieux le travail de liaison que nous effectuons avec les services sociaux, médicaux ou éducatifs de l'île, nous avons dressé des statistiques précises concernant l'année 2009. Nous pouvons ainsi voir avec précision le pourcentage d'aides données selon chaque grande catégorie de structure de référence. Les tableaux ci-dessous présentent des informations concernant les personnes démunies qui nous sont adressées par nos différents partenaires sur l'île, il ne contient donc pas de données relatives à l'aide aux demandeurs d'asile, « Solidarité Mayotte » étant la structure de référence.

***Récapitulatif des distributions alimentaires DEMUNIS pour l'année 2009 : nombre de paniers alimentaires distribués selon les services orienteurs***

DSDS		CHM/ DISP	Autres	TOTAL Paniers alimentaires « famille démunie »
PMI	UAS/ ASE			
842	316	304	635	2 097
41%	15%	14%	30%	100%

**PMI** : Protection Maternelle Infantile / DSDS (Conseil Général)

**UAS** : Unité d'Action Sociale / DSDS (Conseil Général)

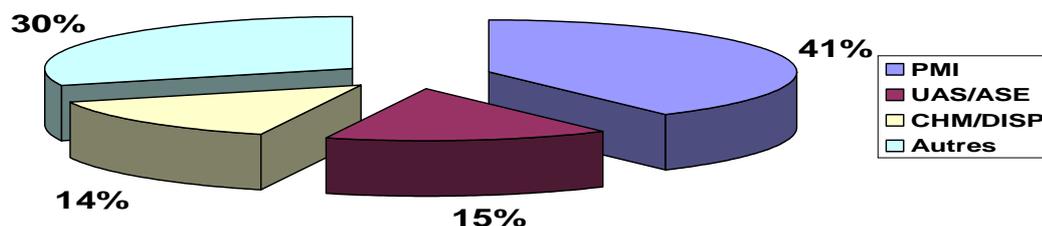
**ASE** : Aide Sociale à l'Enfance /DSDS (Conseil Général)

**CHM** : Centre Hospitalier Mayotte

**DISP** : Dispensaire

**Autres** : Toioussi, ADSM, Médecin Sans Frontières, Secours Catholique, Services Sociaux Rectorat et Ecoles PJJ, Point Info Famille, Médecins du Monde, la CCCP, APREDEMA – TAMA,

## Pourcentage des aides données en 2009 selon les services orienteurs



Comme nous pouvons le constater, en 2009 :

- **41 %** des aides sont données à des personnes qui nous ont été adressées par **les services de la Protection Maternelle et Infantile (DSDS/Conseil Général)**
- **30 %** des aides sont données à des usagers envoyés par des **associations diverses de l'île, les services de la Protection Judiciaires de la Jeunesse (PJJ) et les Services Sociaux du Rectorat ou de différents établissements scolaires**
- **14 %** des aides sont données à des bénéficiaires qui nous ont été adressés par **les services du CHM ou des dispensaires**
- **15 %** des aides sont données à des bénéficiaires qui nous ont été adressés par **les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et des Unités d'Actions Sociales (DSDS/Conseil Général).**

**Ainsi, plus de la moitié des aides alimentaires données aux personnes accueillies en 2009 (56%), ont été accordées à des usagers envoyés par les services médicaux et sociaux du Conseil Général (DSDS).** En considérant que les 30 % de référents de la catégorie « autre » représentent une dizaine d'organismes divers, nous pouvons dire que la DSDS est la structure qui adresse le plus de bénéficiaires à l'association.

Si nous comparons ces données avec celles de 2008, nous constatons notamment une nette augmentation du pourcentage d'aides données aux bénéficiaires envoyés par les services de la PMI (+16%), ainsi que des aides concernant les personnes adressées par les UAS et l'ASE (+3%). Nous pouvons expliquer cette hausse entre autre par la crise financière du Conseil Général, entraînant notamment la diminution du nombre de bons alimentaires disponibles pour les professionnels des UAS, ainsi que le manque de lait maternisé donné en PMI (certaines PMI n'avaient plus de lait maternisé à distribuer aux mamans malnutries et ne pouvant allaiter pendant de longues périodes en 2009).

### 3.1.4 Difficultés et obstacles

Plusieurs points constituent les difficultés et obstacles majeurs que nous rencontrons dans notre aide aux plus démunis :

- Moins de denrées en « casse » nous ont été proposées par les magasins du fait des difficultés d'approvisionnement de l'île, de la cherté de la vie (tout est vendu ou presque à prix cassé) et d'une meilleure gestion du stock mis en vente.

- La baisse de la valeur nutritionnelle des produits « en casse » qui nous ont été donnés (soda, croustilles, biscuits salés et sucrés, etc.).
- Le manque de lait pour les enfants, de protéines et de légumes frais.
- La difficulté pour trouver les denrées de base (riz), en quantité et à juste prix : il faut faire plusieurs magasins pour s'approvisionner, et faire des stocks pour pallier la pénurie de certains produits.
- Les carences du Conseil Général de Mayotte : problème de gestion financière en 2009 qui a affecté l'aide donnée par les services sociaux (plus de bons alimentaires donnés aux familles en situation de grande précarité pendant de longues périodes en 2009), ainsi que l'approvisionnement des PMI en lait maternisé (ex. Arrêt total de l'approvisionnement de lait dès le mois d'octobre 2009 pour la PMI de Koungou).
- Les obstacles relatifs à la prise en charge des personnes les plus démunies de l'île « sans papiers ou réfugiés » par les services sociaux.
- La nette augmentation du nombre de personnes envoyées par les Services Sociaux du Conseil Général en situation de malnutrition, notre association proposant une aide alimentaire d'urgence et non pas un suivi médicalisé adapté pour certains cas de malnutrition sévère qui nous sont adressés.
- Le refus des services du Conseil Général de nous octroyer une subvention afin de compléter les dons reçus des magasins par l'achat de produits nutritifs pour les familles démunies. Il est important de noter que nous ne bénéficions d'aucun soutien financier de cette institution, malgré nos demandes de subvention en 2008 et 2009 et le fait que la DSDS soit la structure qui nous adresse le plus de bénéficiaires.
- Les fluctuations du nombre de personnes que nous recevons chaque semaine, impliquant un gros travail logistique de la part des salariés et bénévoles pour les prévisions alimentaires, ainsi qu'une grande capacité d'adaptation.



### 3.1.5 Conclusion

Les distributions alimentaires représentent une des actions humanitaires centrales de « Solidarité Mayotte » : l'aide d'urgence en nourriture. Celle-ci s'effectue également souvent en dehors des horaires officiels de distribution et elle détient cette spécificité de pouvoir être effectuée dans l'heure, selon l'urgence de la situation, à tous moments, dans la semaine.

Les distributions alimentaires et l'aide en vêtements nécessitent une énergie et une mobilisation importantes des bénévoles ainsi que des salariés de notre association, tout au long de l'année :

communication, coordination, représentation, transport, manutention, tri, reconditionnement, rangement et enfin, accueil et distribution.

Malgré le fait que nous ayons réussi à doubler notre aide en 2009, nous constatons que nous avons de grandes difficultés à rendre les paniers alimentaires que nous distribuons davantage « équilibrés ». Par manque de ressources financières et pour toutes les raisons citées ci-dessus (3.1.4 *Difficultés et obstacles*), nous arrivons au constat suivant : les paniers distribués ne sont pas des paniers « garnis » mais bel et bien des paniers de « survie » contenant des ingrédients de base certes, mais qui sont loin d'être équilibrés. En effet, les bénéficiaires sont souvent déçus de ne pas recevoir la variété et la quantité des produits dont ils auraient besoin et ils doivent se contenter de ce qui nous a été offert. Il est important de noter que nous ne distribuons aucun produit frais, ni viande, ni poisson.

Cependant, nous n'avons pas failli à la mission d'aide d'urgence que nous nous étions fixés, puisque, tout au long de l'année 2009, **les bénévoles de l'association ont accueilli le public et distribué ce qui était disponible**. Nous remercions chaleureusement le magasin alimentaire qui nous fait confiance depuis quatre ans, en nous faisant don de ses invendus chaque semaine, ainsi que le Secours Populaire de Marseille, de l'Ile de France. En effet, celui-ci nous a fourni un soutien concret qui nous a permis d'acheter en toute autonomie les denrées manquantes. Le Secours Populaire de Noisiel nous a également permis d'organiser une distribution « Spécial Noël pour les enfants » : grâce à son généreux don nous avons pu acheter des goûters pour les enfants bénéficiaires des aides, ainsi que des piles afin de faire fonctionner des jouets qui nous avaient été offerts par un magasin de l'île.

Malgré toutes ces aides et ces gestes de générosité, et au vue des chiffres que nous avons énoncés un peu plus haut, il nous paraît aujourd'hui indispensable que les services du Conseil Général de Mayotte se responsabilisent concernant l'accès à l'alimentation pour les plus démunis de l'île en participant par une aide financière. Il est important de rappeler qu'en 2007, en 2008 et en 2009, nous n'avons reçu aucune subvention d'aide de la part de la DSDS du Conseil Général et ceci malgré nos dossiers de demandes et le nombre conséquent de familles qui nous sont adressées régulièrement par ses services sociaux et médicaux. Les pronostics pour 2010, notamment la décision d'arrêter la distribution de lait maternisé en PMI, nous font craindre le pire. Soucieux malgré tout de répondre aux demandes d'aide d'urgence du personnel soignant et des travailleurs sociaux, et considérant que notre action s'inscrit en complémentarité du travail des UAS et de l'Aide Sociale à l'Enfance, nous avons poursuivi pendant toute l'année 2009 ce travail de partenariat, dans la mesure de nos possibilités.

Nous rappelons que lors de la première journée mahoraise de veille sanitaire, tenue le 20 novembre dernier, il a été reconnu que la collectivité départementale de Mayotte connaissait une situation nutritionnelle préoccupante surtout concernant les enfants « marqués par des situations de malnutrition aiguë » (étude NutriMay 2006). En effet, les données de cette étude présentent des résultats inquiétants concernant les enfants de moins de 5 ans, notamment la prévalence du retard statural (6,7%), la maigreur (8,1%) et la prévalence des petits poids de naissance (mois de 2,5 kg). Au vu de ces résultats, nous constatons que nos activités d'aide alimentaire prennent tout leurs sens. **Il nous apparaît aujourd'hui urgent de mettre en place des actions de santé publique en matière nutritionnelle sur l'île et de débloquer des aides financières afin d'élargir l'accès à l'alimentation pour les plus démunis.**

## 3.2 Accueil et distribution alimentaire pour diabétiques démunis

### 3.2.1 Présentation de l'action et bilan

Le diabète est reconnu comme une priorité de santé publique en France et son impact dans des régions connaissant une forte transition socio-économique telle que Mayotte, peut être dramatique. En 2008, afin d'estimer le risque de prévalence du diabète et des facteurs de risque cardio-vasculaire, une étude transversale en population générale a été menée. L'étude Maydia (2008, InVS) est arrivée à la conclusion que le diabète constitue aujourd'hui un réel problème de santé publique à Mayotte et recommande la mise en place d'action de prévention, de dépistage et d'amélioration des conditions de prise en charge. Ce constat suppose des difficultés supplémentaires lorsqu'il concerne des personnes en situation de grande précarité, n'ayant pas les ressources suffisantes afin de respecter l'alimentation à privilégier dans le cadre de leur pathologie.

En partenariat avec la DASS et la Caisse de Sécurité sociale de Mayotte (CSSM), le Lyons Club et le « club des familles des jeunes diabétiques », une action « Accompagnement des personnes en situation de précarité et atteintes de diabète à Mayotte » avait été organisée à notre initiative sur Mamoudzou en 2007 et en 2008, afin de proposer un accueil et des distributions alimentaires spécifiques et adaptées.

Cette action, qui a rencontré un vif succès auprès des malades diabétiques démunis de l'île et qui correspond à un besoin réel, a été renouvelée en 2009 sur la demande des soignants et grâce au soutien financier de la DASS et la CSSM, qui, cette année encore, se sont à nouveau engagées financièrement afin de poursuivre l'action. Ainsi, notre association a pu assurer cet accueil chaque premier mardi du mois (à l'exception du mois de juillet) tout au long de l'année.



#### **Objectifs :**

- Accompagner les personnes en situation de précarité et atteintes de diabète
- Soutenir et accompagner les diabétiques les plus démunis de Mayotte, vers une hygiène alimentaire spécifique adaptée à leur pathologie

#### **Modalités :**

L'association propose un accueil personnalisé des malades souffrant de diabète, un entretien avec des soignants bénévoles de l'association afin de les informer, les conseiller et les écouter. Cet entretien est notamment l'occasion d'observer les obstacles quotidiens que vivent les diabétiques vis-à-vis de leurs soins, ainsi que de mesurer une éventuelle évolution de leur comportement nutritionnel et médical suite aux accueils.

L'accueil et les distributions « Accompagnement des personnes en situation de précarité et atteintes de diabète à Mayotte » pour l'année 2009 ont permis de servir une moyenne de 73 diabétiques démunis par mois d'accueil et s'est déroulé de la façon suivante :

- 1) Accueil, activités d'échanges de savoirs et de services : écoute et conseils sur les règles de vie à adopter, sur les conséquences encourues en cas de négligence du traitement.
- 2) Mise à disposition d'un dépliant relatif à l'alimentation à privilégier et à proscrire, explications détaillées.
- 3) Distribution de paniers garnis d'aliments recommandés dans le régime alimentaire des personnes diabétiques, d'une valeur de 35 euros/pers.



*Distribution alimentaire - Diabète*

Afin de satisfaire les objectifs fixés et suivre les modalités de l'action prévue, l'association s'est basée sur ses expériences passées, relatives à l'action, afin d'utiliser des outils de communication adaptés, perfectionner son tableau de bord de suivi d'activité, organiser une nouvelle journée de formation pour les bénévoles accueillants et prendre les contacts nécessaires afin de composer de manière optimale, le panier alimentaire proposé.

### **Résultats :**

**De janvier à décembre 2009, l'association a organisé et animé 11 accueils et distributions alimentaires pour les diabétiques démunis**, c'est-à-dire une distribution mensuelle à l'exception du mois de juillet. Sur l'ensemble des distributions **un total de 808 personnes ont été reçues** et le même nombre de paniers alimentaires délivrés. En effet, à chaque distribution, l'association a accueilli entre 47 et 88 personnes, équivalent à une moyenne de 73 personnes par mois d'accueil. Il est à noter que sur l'ensemble des personnes reçues, le pourcentage d'affiliés sociaux était de 40%.

#### 3.2.2 Difficultés rencontrées

Pour les organisateurs :

- Difficulté d'approvisionnement en produits frais, compte tenu du coût élevé et du peu de production locale.
- Même constat pour certaines denrées en rupture de stock, dans les magasins de l'île.
- Le nombre croissant de bénéficiaires (40 personnes en décembre 2008 pour 88 en décembre 2009) a nécessité une grande adaptation pour les bénévoles et les organisateurs concernant l'accueil mais également la composition optimale des paniers et la logistique globale de l'action (capacité de stockage, rangement et conditionnement).
- Problème de l'évaluation sociale demandée à nos partenaires soignants, ceux-ci nous référant parfois des personnes sans prendre le temps d'effectuer une évaluation adéquate et de qualité. Suite à la distribution du mois d'août 2009, afin de préserver la cohérence des interventions proposées et bien sûr répondre aux objectifs de manière adéquate, nous avons décidé de diffuser une note d'information destinée à nos partenaires : « *Dans le cadre de la poursuite de nos **accueils et distributions pour diabétiques démunis**, nous souhaitons nous assurer que l'évaluation sociale des besoins des patients soit toujours en accord avec les modalités de notre action. Ainsi, pour la prochaine distribution pour diabétiques démunis, tenue le **mardi 1<sup>er</sup> septembre 2009**, nous vous demandons de réévaluer les besoins des patients et de nous **orienter uniquement les malade du diabète les plus démunis** que vous rencontrez dans le cadre* »

de votre activité professionnelle afin de leur faire bénéficier du panier alimentaire d'urgence. ». Cette note d'information nous a paru nécessaire afin de préserver les objectifs fixés par l'action.

### 3.2.3 Conclusion

Cette action semble avoir répondu aux attentes des usagers, dont le nombre n'a fait que s'accroître au fil des distributions. La qualité de l'accueil et la disponibilité qui leur était réservé par les bénévoles de l'association, a été reconnue par l'ensemble des bénéficiaires, qui demandent à ce que cette action soit reconduite. L'accueil personnalisé des personnes atteintes de diabète, ainsi que l'entretien avec les soignants bénévoles de l'association permettent de leur offrir un temps d'information, de conseil mais également l'écoute dont ils ont besoin. Cet accueil est notamment l'occasion de pointer les obstacles quotidiens que rencontrent les diabétiques vis-à-vis de leurs soins, ainsi que de mesurer une éventuelle évolution dans leur comportement nutritionnel et médical suite aux accueils. Nous avons constaté cette année encore, que la plupart des personnes accueillies pour la première fois, étaient très mal informées quant à leur pathologie et avaient une connaissance réduite concernant l'alimentation à privilégier, ainsi que celle à proscrire, donnant ainsi tout son sens à l'action.

Même si la poursuite de ce projet innovant a demandé beaucoup d'investissement en ressources humaines et en logistique de la part des bénévoles et salariés de « Solidarité Mayotte », ces derniers, soucieux de poursuivre toute action humanitaire de santé publique visant à soulager la souffrance humaine, sont prêts à continuer cette action, dont l'utilité et l'efficacité semble répondre à un besoin réel des personnes diabétiques les plus vulnérables de Mayotte.

#### **Projet 2010 :**

Cette année encore, plusieurs demandes nous ont été adressées par les soignants de différents points de l'île qui souhaiteraient voir notre action délocalisée pour qu'un maximum de malades démunis vivant loin de la capitale, puissent bénéficier de cette prestation. L'association garde en vue l'objectif d'étendre cette aide aux autres parties de l'île, il est néanmoins certain qu'elle aura besoin de financeurs et de partenaires fiables, situés dans les parties de l'île concernées afin d'assurer la mise en place d'une telle prise en charge.

Notre association compte apporter des améliorations à l'action « Accompagnement des personnes en situations de précarité et atteintes de diabète à Mayotte » pour l'année 2010. Celles-ci se baseront sur les conclusions de l'action pour l'année 2009. En effet, « Solidarité Mayotte » a pour objectifs d'intensifier son partenariat avec le « Club des familles de l'aide aux jeunes diabétiques » et de l'élargir auprès de l'association *Médecins sans Frontières* sur cette action spécifique (nous aimerions avoir la présence et les conseils d'un médecin bénévole à chaque accueil). Nous prévoyons également de réaménager l'horaire de l'accueil afin qu'il ait lieu le matin et non plus l'après-midi, ceci pourrait éviter la fatigue importante des personnes âgées ainsi que les éventuels malaises dus à une longue attente et à la chaleur. De plus, il nous semble primordial d'accentuer l'évaluation sociale des patients orientés. Ainsi, de nouveaux outils de liaison seront mis en place afin de nous assurer que l'évaluation des besoins des patients soit toujours en accord avec les modalités de notre action. Ces ajustements seront faits afin de préserver la qualité des interventions proposées et bien sûr répondre aux objectifs de notre action de manière adéquate.

## 4. Aides aux demandeurs d'asile

Parmi les personnes les plus démunies qui se sont présentées à l'association en 2009, se trouvent des demandeurs d'asile, principalement originaires d'Afrique et plus précisément de la région des Grands Lacs (Rwanda, République Démocratique du Congo (Nord et Sud Kivu), Burundi), ainsi que de l'archipel des Comores.

Depuis maintenant cinq ans, avec l'aide de la DASS/Etat, nous assurons les services d'une « **plate forme d'accueil d'urgence** » pour tous les demandeurs d'asile qui viennent essentiellement d'Afrique (continent) et des îles des Comores. En effet, ceux-ci ne bénéficient d'aucune allocation financière pour vivre et ils n'ont pas l'autorisation de travailler pendant toute la durée de l'examen de leur dossier, par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) et la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Ces deux instances sont chargées de la détermination de la qualité de réfugié.

### 4.1 Contexte mahorais

Contrairement à la métropole, les structures et régimes sociaux officiels relatifs à l'accueil, l'accompagnement et l'insertion des demandeurs d'asile sont inexistantes à Mayotte.

En effet, à Mayotte, les demandeurs d'asile ne perçoivent pas l'allocation temporaire d'attente (ATA)<sup>2</sup> qui leur est accordée en métropole (cette allocation s'élève à 320,10 euros pour un mois de 30 jours (au 01/01/10) et leur est versée tant que la procédure d'instruction du dossier n'a pas abouti). De plus, les demandeurs d'asile ne reçoivent aucune aide régulière des services sociaux de la Collectivité. Ces manquements pourraient être palliés par l'accès à l'emploi, malheureusement, leur récépissé ne les autorise pas à travailler.

Le dispositif national d'accueil (DNA) qui a été mis en place en France pour l'accueil et l'insertion des demandeurs d'asile et des réfugiés depuis 1975 ne s'applique pas à Mayotte. De ce fait, aucune structure d'hébergement type CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) ou CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) n'existe sur l'île. Pour finir, depuis l'introduction en 2005 d'un régime spécifique de sécurité sociale, les demandeurs d'asile n'ont plus accès aux soins gratuits, ce qui rend leurs conditions de vie encore plus difficiles (absence de CMU et non applicabilité de l'AME (Aide Médicale d'Etat) à Mayotte).

**En conclusion, les demandeurs d'asile venus à Mayotte demander la « protection » de l'Etat français n'ont pas d'allocation temporaire d'attente, pas d'autorisation de travail, pas de structure d'hébergement proposée, aucune aide de la part de la Collectivité et pas d'accès aux soins gratuits. Les conditions de vie de ces hommes, de ces femmes et de ces enfants sont d'une extrême précarité.** Toutefois, à Mayotte comme ailleurs, la prise en charge des demandeurs d'asile est placée sous la responsabilité du Préfet (DDASS).

L'année 2009 a été marquée par la quatrième venue à Mayotte de l'OFPRA, pendant le mois de juin, ainsi que de la deuxième venue de la CNDA en « mission foraine » depuis l'existence de la demande d'asile sur l'île (2003). Ceci nous a permis d'échanger avec les représentants de ces instances, sur la spécificité de l'accueil des demandeurs d'asile, à Mayotte. L'association a profité

---

<sup>2</sup> L'ATA est une allocation du régime de solidarité, elle est destinée à procurer un minimum de ressources aux demandeurs d'asile pendant la durée d'instruction de leur demande d'asile. Elle revient également à certaines catégories de ressortissants étrangers et à des personnes en attente de réinsertion. Attribuée sous condition de ressources, l'allocation temporaire d'attente est versée par Pôle emploi.

de cette occasion pour organiser une rencontre d'information et d'échange entre un représentant du HCR et les demandeurs d'asile accompagnés par l'association, le 16 juin 2009, à la Maison des Etudes de l'association. Le même représentant a pu, par la suite, rencontrer le Directeur de la Réglementation de la Préfecture et ces derniers ont échangé sur les conditions précaires d'accueil et de séjour des demandeurs d'asile sur l'île, sur les difficultés rencontrées auprès des guichets « étrangers » de la Préfecture.... Depuis, des aménagements autour de l'« accueil » de ce public, ont été constatés. Lors de visites à domicile, accompagnés par la coordinatrice du pôle « asile », les représentants de l'OFPRA et du HCR ont tous pu constater les conditions d'habitat insalubres dans lesquels sont contraints de vivre les demandeurs d'asile à Mayotte, ainsi que la précarité générale de leurs conditions de vie.

#### 4.2 Demandeurs d'asile arrivés à Mayotte en 2009

**De janvier à décembre 2009, l'association a accueilli et accompagné 279 nouveaux demandeurs d'asile, dont la majorité provenant de la région des Grands Lacs (République Démocratique du Congo : Nord et Sud-Kivu, Rwanda, Burundi) et de l'Union des Comores.**

Le tableau ci-dessous nous indique la proportion d'hommes, de femmes, d'enfants et de mineurs isolés arrivés pendant l'année 2009 selon le pays d'origine. Il est important de noter que ces chiffres correspondent aux nouveaux demandeurs d'asile arrivés à Mayotte en 2009 et qui se sont déclarés à l'association, ils ne suffisent pas à rendre compte de l'accueil global de l'association pendant cette même année. En effet, pour être exhaustif, il faudrait ajouter au total des 279 individus environ 600 demandeurs d'asile arrivés à Mayotte avant 2009, toujours en procédure d'asile et accompagnés par l'association, soit **un total de plus de 850 personnes qui sont encore suivies par SOLIDARITE MAYOTTE à ce jour** (environ 400 demandeurs d'asile "Afrique" arrivés entre 2006 et 2009, ainsi que plus de 450 demandeurs d'asile "Comores" arrivés entre 2007 et 2009).

#### Nouveaux demandeurs d'asile arrivés en 2009 à Mayotte, accueillis et accompagnés par "Solidarité Mayotte"<sup>3</sup>

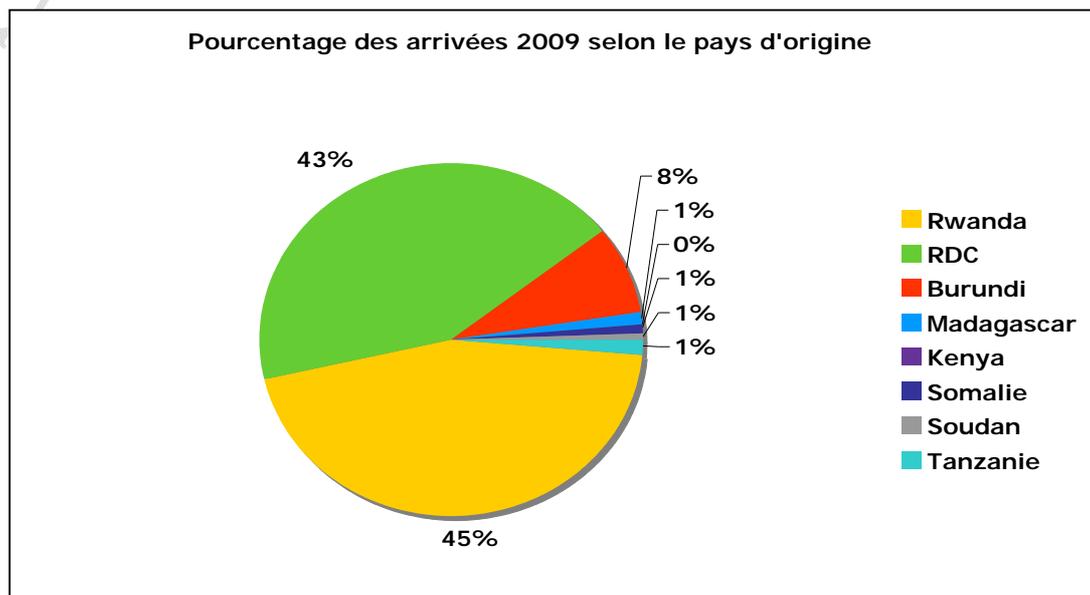
ANNEE 2009 ACCUEIL	HOMME	FEMME	ENFANT	MINEUR ISOLE	TOTAL
Rwanda	36	15	13	3	67
RDC	26	19	10	9	64
Burundi	10	1	0	1	12
Madagascar	1	1	0	0	2
Kenya	0	0	0	0	0
Somalie	1	0	0	0	1
Soudan	1	0	0	0	1
Tanzanie	2	0	0	0	2
Comores	93	17	20	0	130
<b>TOTAL</b>	<b>170</b>	<b>53</b>	<b>43</b>	<b>13</b>	<b>279</b>

Total COMORES	130
Total AFRIQUE	149

<sup>3</sup> Nous pouvons considérer que 99,5% des demandeurs d'asile néo arrivants « Afrique » s'adressent à l'association et nous estimons avoir accueilli entre 50 et 60% des demandeurs d'asile Comoriens en 2009.

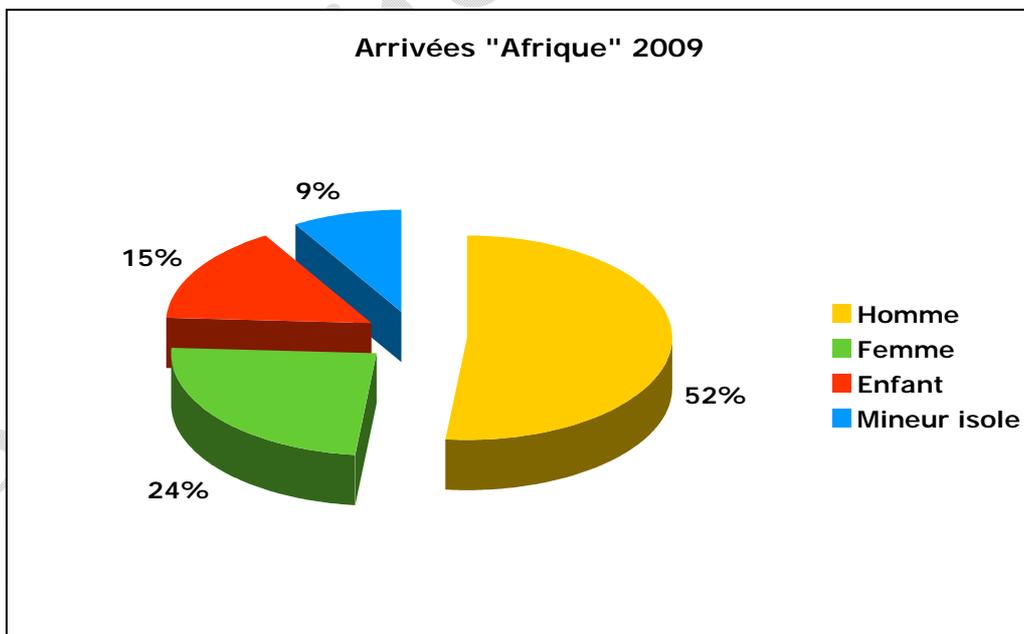
## Demandeurs d'asile « Afrique » - Année 2009

Entre janvier et décembre 2009, l'association a accueilli et accompagné **149 nouveaux demandeurs d'asile en provenance de l'Afrique** (continent). Les principaux pays de provenance sont le Rwanda (45%), la République Démocratique du Congo (43%), et le Burundi (8%) (*voir tableau ci-dessous*). Si la proportion de demandeurs d'asile rwandais a baissé par rapport à l'année précédente (54% des nouvelles arrivées « Afrique » en 2008), nous constatons qu'en 2009, la proportion d'arrivés originaires de la République Démocratique du Congo a quant à elle nettement augmentée (+10%). L'année 2009 a en effet été marquée par la poursuite des combats meurtriers dans la Région du Nord et Sud-Kivu (RDC) entraînant un grand mouvement de population fuyant la guerre et les persécutions et un afflux majeur de réfugiés dans certains pays voisins.

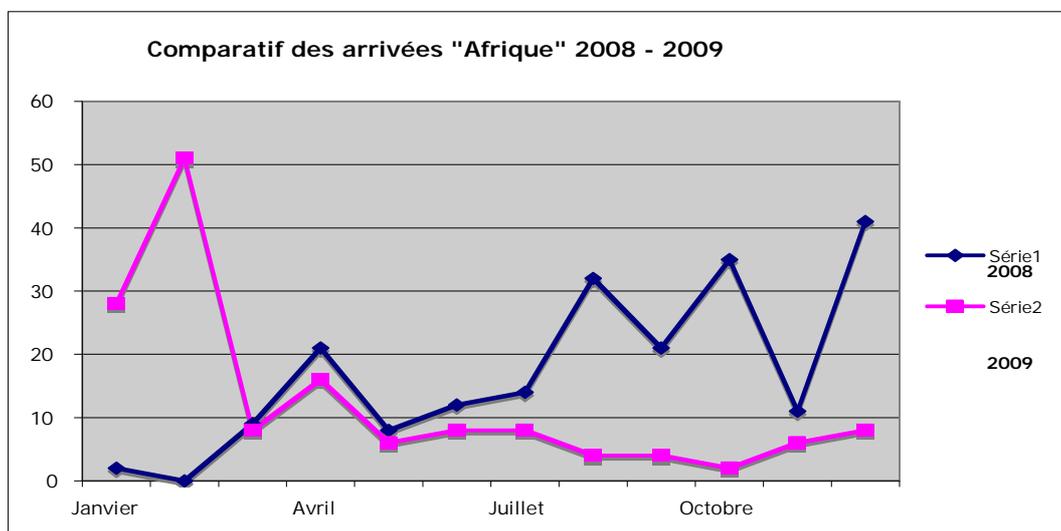


Regardons maintenant d'un peu plus près la composition des arrivées pour l'année 2009. Le tableau ci-dessous nous montre que plus de la moitié des demandeurs d'asile « Afrique » arrivés en 2009 sont des hommes (52%) et qu'un quart de la population est constituée de femmes (24%). Les enfants représentent quant à eux 15% de la population et les mineurs isolés, 9%. Si nous comparons ses résultats avec ceux de 2008, nous pouvons constater une nette hausse du pourcentage de femmes (constituant un quart de la population totale de 2009, comparé à un cinquième de la population de 2008), une augmentation de la proportion d'hommes (+8%), ainsi qu'une augmentation du pourcentage de mineurs isolés par rapport à la population totale (+1%). Cette dernière donnée est inquiétante car les **mineurs isolés forment une population extrêmement vulnérable qui nécessite une prise en charge adaptée et un suivi soutenu**. La prise en charge éducative et sociale dont ils devraient bénéficier, n'est dans les faits, pas ou peu assurée par l'institution qui en a la responsabilité légale à Mayotte (l'ASE).

Bien que la proportion d'enfants ait diminué par rapport à l'année précédente (30% des nouveaux arrivants « Afrique » 2008), le chiffre de 15% nous paraît toujours alarmant **compte tenu du fait que les enfants de parents demandeurs d'asile à Mayotte sont exposés à de grandes difficultés sur le plan financier, sanitaire, mais également en termes d'insertion sociale**. En ce qui concerne la proportion de femmes, il faut souligner que la majorité des femmes africaines demandant l'asile à Mayotte sont seules avec un ou plusieurs enfants.



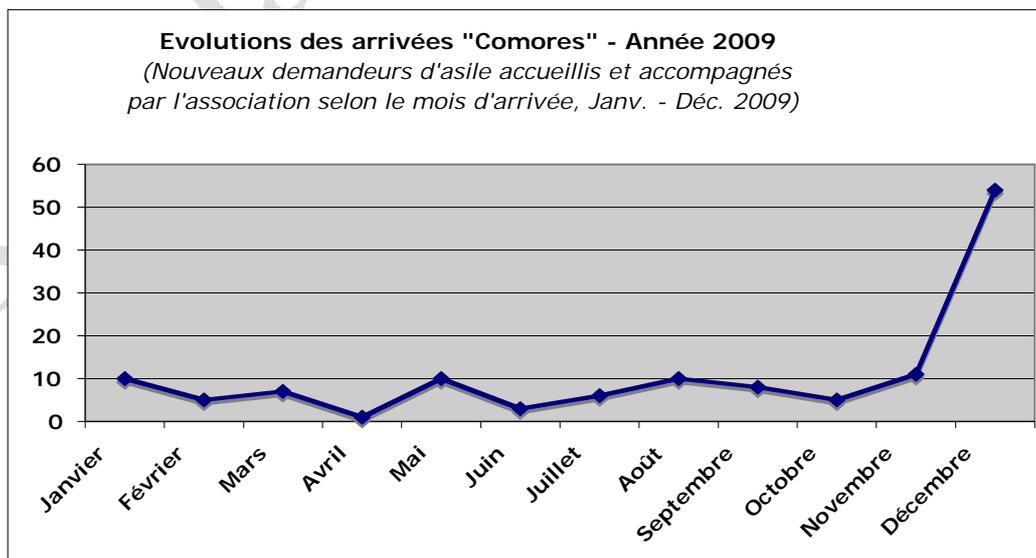
Concernant l'évolution de ces arrivées, le tableau ci-dessous nous montre que le début de l'année 2009 s'est inscrit dans la continuité de l'année 2008 en ce qui concerne la fréquence d'arrivées par mois. En effet, comme à la fin de l'année 2008, le mois de janvier 2009 témoigne d'un grand nombre de nouveaux arrivants (28 personnes) et le mois de février a connu le plus grand pic d'arrivées avec 51 nouveaux demandeurs d'asile (dont 45 personnes dans la même semaine !). Ces données diminuent brusquement le mois suivant, pour ensuite augmenter légèrement en avril (9 personnes). Depuis le mois de mai 2009, nous pouvons constater que le nombre d'arrivées s'est stabilisé, ceci jusqu'à la fin de l'année (de mai à décembre, une moyenne de 6 nouveaux arrivants/mois).



## **Demandeurs d'asile « Comores » - Année 2009**

L'association a également accueilli en 2009 un nombre important de demandeurs d'asile provenant de l'Union des Comores, 130 personnes dont 93 hommes, 17 femmes et 20 enfants. Plus d'un tiers d'entre eux sont arrivés pendant le mois de décembre 2009, suite aux élections législatives qui ont eu lieu aux Comores (*voir tableau ci-dessous*). Le nombre de demandeurs d'asile comoriens accueillis par l'association en 2009 a diminué par rapport à l'année précédente,

qui fut marquée par des bouleversements sociaux et politiques, notamment la prise de contrôle d'Anjouan par le colonel Bacar, soldée par une intervention de l'Union Africaine en 2008. **Le nombre d'arrivées des Comores reste néanmoins deux fois plus élevé qu'en 2007 (74 personnes).**



En comparaison avec les données que nous avons pour les arrivées « Afrique », nous pouvons constater que les demandeurs d'asile comoriens accueillis à l'association en 2009 sont majoritairement des hommes seuls, ils ne sont que parfois accompagnés de leur femme et/ou d'un ou plusieurs enfants. En effet, le tableau ci-dessous nous montre que la population de demandeurs d'asile comoriens arrivés en 2009 est en grande partie constituée d'hommes (72%), les femmes et les enfants constituant respectivement 13% et 15% de la population totale qui s'est adressée à nous. Cette année encore, l'association n'a heureusement recensé aucun mineur isolé demandeur d'asile comorien.

#### 4.3 « Solidarité Mayotte » : Plate-forme d'accueil pour demandeurs d'asile ?

« Solidarité Mayotte » est la seule association habilitée par la préfecture à assurer l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile sur l'île de Mayotte, par défaut de toute structure institutionnelle (pas de CADA ni de centre d'hébergement).

L'association remplit en quelque sorte à Mayotte, la fonction de « plate-forme d'accueil » proposant modestement un « lieu de ressources » polyvalent où les demandeurs d'asile peuvent trouver, en un site identifié unique, une offre coordonnée de différents services adaptés à leurs premiers besoins et à leurs attentes. Ces services sont proposés simultanément par les quelques salariés et les nombreux bénévoles de l'association. La plate-forme d'accueil s'adresse à tous les nouveaux arrivants : demandeurs d'asile prioritairement, mais aussi à des membres d'une famille arrivant dans le cadre d'une tentative de regroupement familial informel, de familles de réfugiés statutaires vivant à Mayotte ou en métropole.

Cette « plate-forme d'accueil » pour les demandeurs d'asile a pour objectifs :

- De participer, en tentant de trouver une réponse d'urgence (en fonction de ses moyens), aux besoins primaires du demandeur : manger, dormir, s'habiller ... ;

- D'identifier les besoins des familles dans les différents domaines (santé, scolarité, accès aux droits, suivi psychologique et juridique, accompagnement éducatif, insertion sociale, apprentissage du français, insertion professionnelle) ;
- D'orienter les familles vers les services compétents lorsqu'ils existent, en fonction des besoins identifiés dans chaque domaine ;
- De créer les conditions d'une offre de services adaptés aux besoins pré évalués des familles ;
- De faciliter l'intégration dans la société d'accueil ;
- De présenter les modes de vie/de fonctionnement en France et surtout à Mayotte.

**Le pôle « Asile » de l'association « Solidarité Mayotte » a pour mission d'assurer une aide de première nécessité aux demandeurs d'asile les plus en difficulté, en tenant compte du degré d'urgence de chaque situation, et de les accompagner tout au long de leur procédure d'asile.** Les conditions d'habitat insalubres dans lesquelles sont contraints de vivre les demandeurs d'asile à Mayotte, la précarité générale de leurs conditions de vie, ainsi que le manque de moyens mis à disposition, expliquent que leur prise en charge se veut très différente de celle de métropole. Celle-ci s'est imposée à notre association humanitaire à partir de l'arrivée progressive de demandeurs d'asile, de façon « originale » essayant de s'adapter aux besoins premiers, mais, toujours de façon très insuffisante.



#### 4. 4 Aides proposées par « Solidarité Mayotte »

- ✚ Un premier accueil d'urgence et d'information sur leurs droits et devoirs, ainsi que sur les démarches de demande d'asile.
- ✚ Un accompagnement social individualisé, une éventuelle orientation vers les partenaires adaptés (internes ou externes à l'association) et un suivi des familles (entretiens, visite à domicile, analyser et prioriser les besoins, mise en place des actions nécessaires).
- ✚ Un travail et un suivi adapté auprès des mineurs et un accompagnement spécifique pour les mineurs isolés.
- ✚ Une aide matérielle de première urgence après analyse des situations : vêtements propres, drap, moustiquaire, kit de toilette, etc.
- ✚ Une aide alimentaire, une moyenne de 70 paniers alimentaires « famille » sont distribués chaque semaine (3 515 paniers alimentaires distribués en 2009, voir p. 11).
- ✚ Une aide ponctuelle d'urgence au logement et à l'alimentation pour les plus démunis d'entre eux.
- ✚ Une écoute psychologique et une préparation à l'entretien de l'OFPRA par des psychologues.
- ✚ Une aide à l'instruction, à l'intégration et à l'insertion : cours de français, d'informatique, soutien scolaire et remise à niveau, atelier de cuisine et de couture.
- ✚ Un atelier éducatif et ludique pour les enfants.

#### 4. 5 La permanence sociale pour les demandeurs d'asile

L'accueil des demandeurs d'asile a vu son organisation et sa capacité évoluer en 2008 notamment grâce à l'embauche d'une professionnelle depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008 en qualité de coordinatrice sociale du pôle asile. Cela a permis la mise en place **d'une permanence sociale trois fois par semaine à la maison de l'association (contre deux en 2007), permettant l'accueil de plus de 50 personnes par semaine**, c'est-à-dire l'appréhension de plus de 50 situations différentes. De plus, un suivi spécialisé des familles et des mineurs a été mis en place.

*Pour l'année 2009, ce sont 2 523 entretiens individuels qui ont été menés dans le cadre de la permanence sociale.*

La coordinatrice sociale du pôle asile coordonne et assure l'accueil des demandeurs d'asile. Elle analyse les besoins, accompagne les demandeurs d'asile dans leurs démarches aussi bien administratives, sociales qu'éducatives en vue d'assurer une prise en charge globale. Elle les oriente vers les partenaires adaptés lorsque cela est possible. Sa mission a pour objectifs de répondre aux besoins de manière adaptée, prévenir les risques et assurer une insertion cohérente des demandeurs d'asile. La prise en charge individualisée est répartie sur deux sites: **la « Maison de l'Association » (Cavani stade, Mamoudzou) et la « Maison des Etudes » (Cavani Mamoudzou)**. Celle-ci est assurée par notre travailleur social et l'équipe, pendant toute la procédure d'analyse de leur dossier par l'OFPRA et la CNDA. A Mayotte la moyenne du temps d'attente est de plus d'un an et demi. Mais cela peut durer beaucoup plus, parfois jusqu'à 3 ans...

Dans le cadre de la prise en charge, au titre de l'aide sociale de l'État, notre accompagnement des demandeurs d'asile se traduit par :

- **Un suivi administratif, sanitaire et social** ainsi que par
- **La gestion du quotidien à domicile**, en portant une attention toute particulière aux personnes les plus en difficulté.

L'accompagnement social des demandeurs d'asile s'effectue selon certaines modalités précises : la vérification de la situation administrative des personnes reçues, l'évaluation globale de chaque personne accueillie (sociale, familiale, médicale), la détermination du type d'aide susceptible d'être mise en place (aide alimentaire, vestimentaire, secours d'urgence, hébergement, soins médicaux, etc.) et une évaluation de la réalité de la demande (souvent sous forme de Visite à Domicile (VAD) par le travailleur social). **Cet accompagnement et les aides qui en découlent s'orientent prioritairement vers les primo demandeurs et les demandeurs d'asile les plus fragilisés ou vulnérables.**

#### **Un travail spécifique auprès des mineurs et mineurs isolés**

En ce qui concerne l'accompagnement et le suivi des demandeurs d'asile, « le pôle asile » effectue également un travail spécifique, continu et soutenu auprès des nombreux mineurs demandeurs d'asile. L'association s'investit tout particulièrement dans les démarches visant la scolarisation des enfants et adolescents afin de garantir leur droit à l'instruction et de raccourcir au maximum la rupture de scolarisation.

**L'année 2009 s'inscrit dans la continuité de l'année 2008 concernant le nombre non négligeable d'arrivées de mineurs considérés comme isolés** au titre de l'OFPRA, c'est-à-dire sans père ni mère sur le territoire français. Un grand nombre est effectivement isolé de fait, pour

d'autres, ils sont parfois accompagnés par un grand frère majeur. Dans tous les cas, la qualité de mineur isolé doit être reconnu par les instances françaises, à commencer par le tribunal du lieu de résidence, dans le cas présent celui de Mayotte. En effet, dans le droit, il est bien spécifié qu'un mineur isolé ne peut présenter un dossier de demande d'asile sans avoir bénéficié d'une mesure de tutelle par l'Etat ou d'une désignation d'un administrateur ad hoc. En 2009, les mineurs isolés arrivés constituaient 9% de la population des demandeurs d'asile « Afrique » accueillis et suivis par notre association (13 mineurs isolés pour une population de 149 individus). Si nous comparons ces chiffres avec ceux de l'année 2007 et 2008, nous constatons une augmentation de la proportion des mineurs isolés par rapport à la population totale.

### **59 mineurs (13 néo arrivants et 46 mineurs) qui ont nécessité une prise en charge éducative et administrative en 2009.**

Notre première mission dans l'accueil de ces mineurs est d'évaluer la réalité de leur situation. Ainsi, lors du premier contact avec l'association, ils sont immédiatement reçus en entretien personnalisé par la coordinatrice sociale du « Pôle Asile ». Celle-ci effectue une évaluation de la situation individuelle du mineur. Le premier accueil est également un temps d'information et d'orientation en ce qui concerne les démarches administratives et juridiques d'accès au droit. Il est à noter que chaque mineur (ceci vaut également pour les mineurs qui ne sont pas isolés) est suivi personnellement dans ses démarches.

Dès la « mise à l'abri » trouvée, un travail d'écoute et d'analyse entre le professionnel et le jeune se met en place afin de cibler les besoins au plus juste et de prendre en charge la situation d'urgence. Après analyse des situations, les mineurs isolés font l'objet d'un signalement personnalisé auprès du procureur afin qu'il prenne connaissance de la situation du jeune, en fonction de son évaluation, il oriente le cas vers le juge des tutelles, le juge des enfants ou celui aux affaires familiales.

**En 2009, ces démarches ont été remarquées par l'intervention de Madame Mascarin, substitut des mineurs. En effet, celle-ci nous a sollicité afin que notre association soit désignée Administrateur Ad'Hoc des mineurs isolés étranger demandeurs d'asile.** Ainsi, fin 2009, ce sont 4 mineurs qui ont été confiés à l'association et pour lesquels nous avons pu enclencher très rapidement les démarches administratives liées à la demande d'asile.

La désignation d'administrateur Ad'Hoc nous donne la légitimité d'intervenir auprès de ces mineurs mais ne répond pas complètement aux besoins de ces derniers. En effet, le problème de la prise en charge du quotidien reste la même. Pour cette raison, parallèlement aux démarches administratives, un suivi social et financier de la part de l'association est mis en place, ainsi qu'un accompagnement sanitaire et/ou psychologique concernant les MST, les grossesses, et les traumatismes relatifs à leur parcours de vie (perte de la famille, violences subies, viols, etc.). Cette prise en charge éducative devrait être beaucoup plus conséquente pour être efficace. Actuellement c'est un travail de « pompier » du social que nous assurons, alors qu'un travail éducatif serait adapté pour ensuite envisager un travail de prévention et d'insertion.

En conclusion, un énorme travail d'évaluation et d'orientation est nécessaire dans l'accueil et l'accompagnement social des mineurs. Pour chacun d'entre eux, toute une série de démarches envers le tribunal doit être effectuée afin de régulariser leur situation sur le territoire et ainsi permettre un accès aux droits.

Difficultés :

- **L'hébergement ou plutôt « la mise à l'abri » du mineur constitue souvent la première difficulté quant à sa prise en charge.** En effet, lorsqu'une mesure d'hébergement au titre de la protection de l'enfance est nécessaire, aucune orientation immédiate vers des services sociaux n'est possible (il n'existe pas de foyer d'accueil d'urgence, pour mineurs, à Mayotte).
- **Bien que le service de l'ASE soit en place à Mayotte, dans les faits, un placement d'urgence pour un mineur africain n'est pas effectif et reste très exceptionnel.** Il est important ici de souligner que de nombreux jeunes devraient être pris en charge par le Conseil Général dans le cadre d'une mesure judiciaire de placement (tutelle Etat confié à l'ASE), cependant celle-ci n'est que rarement exercée.
- **Il n'existe toujours pas de service d'hébergement d'urgence que ce soit pour les demandeurs d'asile mineurs ou tout autre public, à Mayotte, malgré une demande déposée depuis 2007 par nos soins avec l'appui de la DASS**
- **Le délai des tribunaux pour statuer sur la situation des mineurs, bien qu'il se soit nettement raccourci en 2009 comparé à l'année précédente (les réponses sont plus rapides et entravent moins la sécurité du mineur), reste un temps d'attente long et freinant toutes les démarches liées à l'asile.**
- **Le manque de moyens financiers de l'association implique la mise en place, par défaut, d'une aide d'urgence pour ces mineurs qui répond strictement aux besoins les plus élémentaires.**
- **Le grand nombre de demandeurs d'asile à accompagner sur Mayotte pour un seul poste de travailleur social, laisse peu de place au travail purement éducatif avec les mineurs.** En effet, la prise en charge de ces jeunes nécessiterait un accueil tout particulier et hebdomadaire. En mettant notamment en place des rencontres, des ateliers spécifiquement orientés vers leurs besoins, une écoute, des questionnements propres à l'adolescence et un travail de reconstruction individualisé nécessaire suite aux événements souvent tragiques et fortement traumatisants qu'ils ont vécu, chacun d'une manière spécifique. Une approche sur la particularité de l'exil serait également nécessaire.
- **Aucun bilan de santé gratuit n'est accessible pour ces jeunes qui ont souvent subi des traumatismes physiques et psychologiques et qui auraient grandement besoin d'une prise en charge médicale.** D'autre part, l'accès gratuit aux soins est réservé aux seuls affiliés sociaux et exclut donc les demandeurs d'asile nouvellement arrivés. Fin 2009 le centre de soins spécifiques aux mineurs de MDM a ouvert ses portes inaugurant un nouveau travail de partenariat à mettre en place afin de donner un accès aux soins aux jeunes que nous recevons.
- **Absence de planning familial à Mayotte:** aucun service pouvant orienter sur les risques et mesures préventives, relatifs aux maladies sexuellement transmissibles ou les grossesses précoces.

En ce qui concerne l'accès à la scolarisation, si celui-ci a été notre combat pendant plusieurs années, à la rentrée 2009 les choses se sont nettement améliorées. Chaque jeune a pu déposer son dossier d'inscription au Vice Rectorat de Mayotte et ainsi être convoqué au test de niveau (dès le début de l'année scolaire) définissant l'accès dans un établissement secondaire. Sur les 20 jeunes en attente de scolarisation, 18 ont été admis et 2 se sont vu refuser l'accès car ils présentaient un niveau trop bas pour intégrer un établissement secondaire. Contrairement aux années précédentes,

à la rentrée 2009-2010, le Vice Rectorat a fort heureusement assoupli son fonctionnement : il est maintenant possible d'être scolarisé en cours d'année scolaire (jusqu'en février pour les néo-arrivants), cependant toujours sous conditions d'obtention du test de niveau !



*Une bénévole animant un atelier jeux avec les jeunes suivis par l'association*

Il va sans dire que l'accès à la scolarité pour les mineurs isolés est extrêmement important. Ces jeunes avaient suivi une scolarité normale dans leur pays d'origine avant de devoir fuir les conflits armés ou politiques. Ils ont grandement besoin de retrouver une vie d'enfant normale, sachant qu'ils vivent à Mayotte dans des conditions très précaires. Si l'on considère que le taux d'acceptation au statut de réfugié pour ces populations ayant subies des persécutions graves et reconnues (voir bilan OFPRA 2008), nous pouvons faire l'hypothèse que ces jeunes seront protégés par la France (carte de séjour de 10 ans, renouvelable). Ainsi, une déscolarisation, à un âge clé de leur développement psycho - cognitif, peut considérablement les pénaliser pour leur avenir.

Dans le cadre de nos missions d'accompagnement et le devoir de protection de l'enfant, l'association poursuit son action malgré les difficultés spécifiques de Mayotte, en faveur des jeunes demandeurs d'asile non scolarisés.

#### 4.6 Accompagnement et suivi psychologique

L'accompagnement et le suivi psychologique des demandeurs d'asile dans le cadre de la présentation de l'intéressé à l'interview de OFPRA, ont été assurés en 2009 par une professionnelle bénévole et une psychologue vacataire. Ils se déroulent dans la perspective d'une préparation à l'entretien de l'OFPRA (déplacement des officiers de protection sur l'île ou en visioconférence) et de la CNDA.

Dans ce cadre, les deux psychologues proposent leurs services à ceux qui en formulent la demande, ou à ceux à qui le travailleur social l'a proposé, car repérés comme fragile lors de l'accueil social. Un travail de « mise en mots » des événements douloureux et souvent traumatiques, qui sont à l'origine de leur fuite du pays et de leur demande d'asile est alors proposé. L'objectif du suivi, qui est limité à quelques séances, est de rendre la personne capable de situer dans le temps et de façon chronologique, les événements tragiques et traumatiques vécus par lui, dans son pays. Cela afin qu'il soit en mesure de mettre en mots et d'exprimer sans s'écrouler, sa souffrance physique, ses tortures et/ou psychiques (vécues et subies dans un contexte très particulier souvent lié à des situations de conflits armés) devant l'officier de protection, qui l'interrogera sur sa décision de demande d'asile, dans les mois à venir. Ces entretiens permettent également de travailler dans une perspective de reconstruction et de réappropriation de soi, étape de réparation nécessaire à la recherche d'un « mieux être » et à son projet d'intégration dans une nouvelle société.

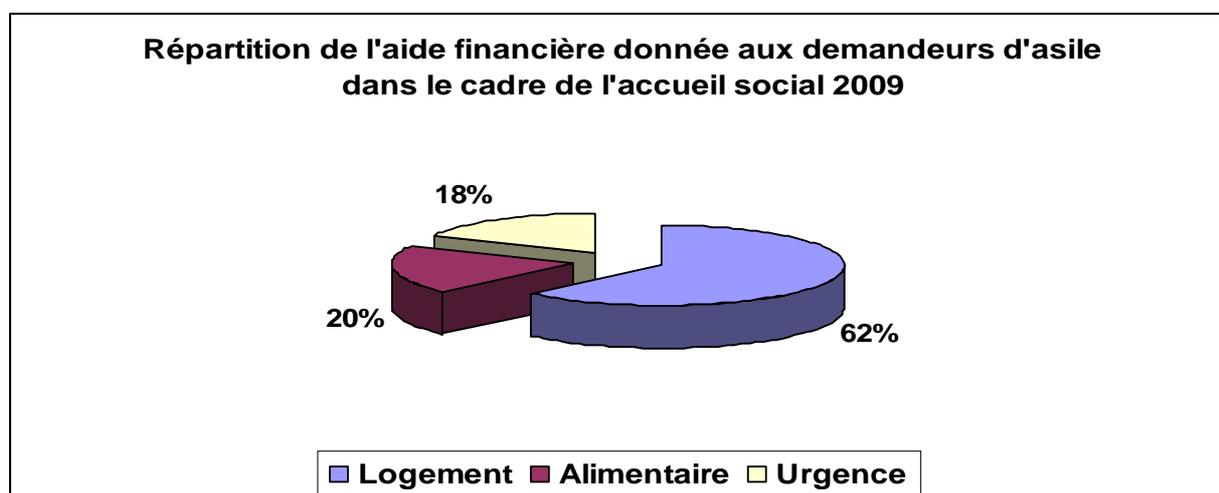
Les demandeurs d'asile ont la possibilité de consulter des psychologues et des psychiatres extérieurs à l'association, au Centre de Santé Mental (CSM), pour un travail de psychothérapie. Nous les y adressons dès qu'ils en expriment le souhait ou si nous pensons qu'il y a urgence dans ce domaine, dans la mesure où ils maîtrisent le français. La démarche du CSM est différente mais peut être complémentaire à la première.

En 2009, ce sont 147 entretiens qui ont été dispensés par les psychologues de l'association. Ces suivis psychologiques sont évidemment confidentiels et la déontologie de nos psychologues, les place dans une neutralité et une distance clinique par rapport à ce qui leur est déposé.

#### 4. 7 Aide financière apportée aux demandeurs d'asile

Dans le cadre de notre convention avec la DASS/Etat, nous avons été chargés cette année encore, de répartir une aide d'urgence ponctuelle aux réfugiés les plus en difficultés. Comme le montre le graphique ci-dessous, cette aide financière est consacrée à **l'accompagnement social des demandeurs d'asile sous forme d'aide au logement, d'aide alimentaire, et d'aide d'urgence**. La catégorie « urgence » inclut notamment des frais liés à l'accès aux soins, la scolarisation et à la prise en charge spécifique des mineurs et des familles plus vulnérables.

**En 2009, afin de répondre aux demandes d'aide financière de plus en plus nombreuses, avec davantage d'efficacité, l'association a mis en place une nouvelle instance décisionnelle : « la commission d'attribution des aides »**. Ainsi, la demande l'aide financière ponctuelle est dans un premier temps abordée dans le cadre de la permanence sociale, elle est ensuite présentée à la « commission d'attribution » (composée de trois personnes) qui se réunit hebdomadairement et qui décide de l'acceptation de l'aide ou non, ainsi que du montant alloué en fonction du tableau social présenté. Il est à noter qu'une analyse professionnelle des situations individuelles est effectuée au préalable (analyse et évaluation des besoins, visites à domicile, etc.) par le travailleur social de l'association.



**La subvention d'aide d'urgence a été distribuée prioritairement aux demandeurs d'asile néo arrivants et aux plus démunis**, conformément à la convention signée. A l'aide financière, il faut également ajouter les kits d'hygiène et kits d'installation lingerie/cuisine donnés aux demandeurs d'asile et financés par la subvention. **En effet, après analyse des situations, une aide matérielle de première urgence est assurée : vêtements propres, drap, linge de maison, moustiquaire, kit de toilette** (savon, serviette, brosse à dent, dentifrice et rasoir selon les moyens du moment), **kit d'installation** sous forme de vaisselle et parfois même mobilier, électroménager (frigo, gazinière..), tout cela provenant de multiples dons que nous collectons auprès de particuliers et quelques fois de magasins. Nous complétons ces dons par l'achat des ustensiles de première nécessité manquant au fur et à mesure, en nous approvisionnant sur le marché local.

**Pendant l'année 2009, chaque mois, une moyenne de 95 foyers ont bénéficié de cette aide d'urgence (1 142 aides « foyer » délivrées en 2009). Ce chiffre correspond à 2 614 aides individuelles délivrées en 2009, c'est-à-dire à une moyenne de 218 personnes aidées financièrement chaque mois !**

**La moyenne mensuelle de cette aide financière, correspond à 48 euros par foyer reçu.**

Pendant l'année 2009, le Secours Catholique a une fois de plus été un interlocuteur privilégié concernant des demandes d'aide sociale pour des familles en grande difficulté, orientées par notre association. Le Secours Catholique a également aidé à la constitution administrative du dossier des demandeurs d'asile (frais de postage, fax, photocopie...), ainsi qu'à l'achat des matelas pour les premières installations. Ils peuvent également se positionner sur une aide au logement dans certains cas, notamment lorsque le projet ne répond à nos priorités d'action.

Synthèse annuelle de l'accueil social 2009 pour les demandeurs d'asile :

**2523 entretiens individuels**  
**1 142 aides financières aux foyers** *correspondant à*  
**2 614 aides financières individuelles**

#### 4. 8 Difficultés rencontrées en 2009

Plusieurs points constituent des difficultés majeures auxquelles s'est confrontée l'association dans son action d'aide en faveur des demandeurs d'asile :

- **Manque de structures adéquates à Mayotte pour l'accueil, l'hébergement et le suivi des demandeurs d'asile, ainsi que le manque de moyens humains et financiers** afin de garantir une vie décente à ces personnes qui sont, pour la plupart, très éprouvées.
- **Nécessité de réguler et d'adapter nos interventions en fonction des moyens financiers attribués tout en tenant compte du flux des nouveaux demandeurs d'asile et de l'évolution des profils et des besoins vitaux de ces derniers.**
- **Difficultés et limites à l'accompagnement social** : le nombre extrêmement élevé de demandeurs d'asile explique que l'accompagnement soit tourné en priorité vers les personnes les plus en difficulté, laissant un vide concernant les autres.
- Le problème des mineurs et notamment des mineurs isolés est alarmant. **Les mineurs isolés, demandeurs d'asile africains, sont confrontés à de grandes difficultés sur le plan financier, éducatif, sanitaire et en terme d'insertion sociale (notamment le non accès à une scolarisation ou à des plans de formation). De nombreuses difficultés limitent leur prise en charge et leur accompagnement.**
- **L'état de santé des demandeurs d'asile à leur arrivée est très préoccupant** et jamais pris en compte par les services médicaux de l'île (délai d'obtention d'un récépissé de 1 à 3 mois, pas de bilan de santé gratuit possible sans papier). A noter que les demandeurs d'asile n'ont toujours pas accès à l'affiliation à la sécurité sociale et donc aux soins gratuits (voir « Objectifs 2010 »).
- Bien que le bénévolat soit la force active de l'association, la nette augmentation du nombre de demandeurs d'asile en 2008 et 2009 nécessite davantage de personnel salarié et professionnel. **A ce jour, c'est un seul travailleur social qui accueille les demandeurs d'asile, assure la permanence pour tous et évalue leur besoin, il devient urgent d'envisager un deuxième poste de travailleur social qui se centrerait sur l'accompagnement des personnes les plus vulnérables nécessitant un suivi beaucoup plus soutenu. Ceci permettrait notamment de traiter en profondeur toutes les**

**situations individuelles et d'assurer un suivi complet de toutes les familles présentes. Il est important de rappeler que l'association n'a toujours pas les ressources suffisantes pour créer un poste de coordinateur à la Maison des Etudes alors que les activités qui s'y déroulent sont dirigées vers l'insertion des demandeurs d'asile (voir partie 5.1).**

#### 4. 9 Conclusion et objectifs 2010

Au regard des critères applicables en métropole relatifs à l'asile, les exceptions sont nombreuses à Mayotte et font apparaître des atteintes graves à la dignité humaine. Les demandeurs d'asile arrivant à Mayotte nous apparaissent toujours très éprouvés à cause des sévices et traumatismes subis, ils arrivent dans le dénuement le plus total et sont immédiatement confrontés à de nouvelles difficultés. Les populations rwandaises, burundaises et originaires du nord et sud Kivu (RDC) sont particulièrement vulnérables et de plus en plus nombreuses (12 arrivées /mois en moyenne cette année). Les mineurs isolés, demandeurs d'asile africains, sont confrontés à de grandes difficultés sur le plan financier, éducatif, sanitaire et en terme d'insertion sociale (notamment le non accès à la scolarisation ou à des plans de formation).

**Notre association appelle à une prise de conscience politique quant aux conditions de vie désastreuses et indignes pour notre République concernant des demandeurs d'asile à Mayotte.**

Le pôle asile de « Solidarité Mayotte » garde comme principe: l'apprentissage continu et la nécessité de rester à l'écoute afin de mettre sur pied des projets répondant à l'apparition de besoins nouveaux et qui sont essentiels au respect de la dignité humaine. L'analyse de l'évolution des demandes et des besoins fondamentaux nous paraît indispensable à la cohérence de nos actions. Les demandes d'asile évoluent en fonction des drames politiques et humains qui se jouent dans les pays voisins et nous devons de préserver nos capacités d'adaptation afin de réajuster professionnellement les offres aux besoins, en fonction des moyens matériels qui nous sont alloués dans l'attente que les autorités françaises mettent en place ici, les mêmes structures d'aide et d'accompagnement de ce public très fragilisé, qu'en France métropolitaine.

**Pour l'année 2009, nous estimons que l'association a porté secours à plus de 850 demandeurs d'asile.** De plus, l'association s'est mobilisée tout au long de l'année par différentes interventions auprès du Vice Rectorat, de la Halde et de la Défenseure des enfants afin de trouver des solutions aux difficultés rencontrées et de mettre en exergue les discriminations observées. L'association s'est également engagée activement dans un travail de dialogue avec la Préfecture de Mayotte, notamment concernant la législation relative au droit d'asile et le traitement des demandes.

#### **Objectifs pour 2010 :**

- **Bilan de santé gratuit dès leur arrivée :** afin d'assurer le bien-être des demandeurs d'asile et de répondre aux impératifs en matière de santé publique de la population de Mayotte, nous aimerions qu'ils puissent bénéficier d'un bilan de santé gratuit dès leur arrivée. Ceci permettrait de dépister et de prendre en charge le plus rapidement possible les maladies grave et/ou infectieuses.
- **L'affiliation à la sécurité sociale : théoriquement possible (les textes sont applicables à Mayotte) mais non appliquée dans les faits :** un accord a été établi entre le responsable de l'affiliation, la DASS et notre association afin de permettre aux demandeurs d'asile de bénéficier d'un numéro provisoire d'affiliation. Cette prise en charge médicale est indispensable pour cette catégorie de la population qui présente pour

la plupart, à leur arrivée, un mauvais état de santé général consécutif aux violences sexuelles subies dans les conflits du Congo RDC notamment...). A ce jour, certains employés de la sécurité sociale concernés, affichent une réelle volonté d'exclusion des demandeurs d'asile. En 2009, la plupart des dossiers ont été volontairement mis de côté et non traités.

- **Autorisation de travailler** : comme nous l'avons expliqué précédemment, les demandeurs d'asile ne sont pas autorisés à travailler. A Mayotte, en absence d'allocation d'aide, ils sont ainsi plongés dans une réelle précarité pendant toute la durée du traitement de leur demande (1 à 2 ans) obligeant ces derniers, à vivre dans des conditions indignes qui accentuent les inégalités et les situations de danger notamment chez les mineurs isolés et les jeunes femmes avec enfants. Actuellement, leur situation administrative les met dans l'obligation matérielle d'évoluer sur le marché des travailleurs clandestins, seul moyen de survie pendant ce long temps d'attente. **Une solution pourrait être envisagée en accordant spécifiquement à Mayotte, une autorisation de travail provisoire pour les demandeurs d'asile (par défaut d'allocation d'attente) ceci afin de préserver leur dignité et leur insertion.** En 2009, l'association a abordé cette question avec la Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle et continuera en 2010 son action de dialogue et de mobilisation concernant ce point spécifique.
- **Obtenir le renouvellement de la subvention « lutte contre l'illettrisme » attribuée par la DTEFP en 2008 et 2009**, afin que la « Maison des Etudes » puisse continuer à fonctionner en 2010, avec un poste de salarié pour coordonner les différents cours et ateliers mis en place.
- **Continuer à perfectionner notre accompagnement ainsi que nos actions et ateliers en faveur des demandeurs d'asile** afin que la période de traitement de leur dossier ne soit pas une période creuse mais un temps de reconstruction, de formation et d'insertion.
- **L'insertion des statutaires** : une mission que nous aimerions développer. A ce jour, nous n'avons pas les moyens humains afin de travailler l'insertion. A titre très exceptionnel, pour les personnes les plus vulnérables et en difficulté, nous assurons le relais vers les partenaires les plus à même de répondre aux besoins de la personne tout en sachant qu'à Mayotte le réseau est limité et la prise en charge sociale peu diversifiée.

Nous remercions le service social de la DASS, notre financeur et interlocuteur privilégié, qui s'efforce de nous aider, conseiller et soutenir tout au long de l'année en nous proposant des temps d'échange, de réflexion et de concertation afin de nous aider à mieux appréhender les difficultés du quotidien. Sans aucun doute, la subvention accordée a contribué à améliorer les conditions de vie des réfugiés à Mayotte, en cette année 2009. Nous espérons que ce bilan contribuera à mettre en lumière nos activités en faveur de ces populations et permettra de les soutenir afin que l'on puisse continuer à répondre aux besoins quotidiens de ces ayants droits. De notre côté, au sein de l'association, nous nous engageons, avec les bénévoles et les salariés, à poursuivre nos actions et notre travail de soutien matériel, d'accompagnement et d'écoute des demandeurs d'asile, dans le respect de la loi, afin de contribuer à soulager leur détresse, leur redonner espoir en la vie et favoriser leur insertion dans le monde du travail.



**Nous continuerons à œuvrer pour que les demandeurs d'asile de Mayotte sortent de cette situation délicate et humainement inacceptable et souhaitons contribuer à la résolution de ce problème humain qui pourrait se faire par l'application effective du droit d'asile, conformément à la convention de Genève, en harmonie avec la loi française.**

## 5. Bilan des actions et des ateliers menés par l'association

**La période d'attente pour le traitement des dossiers des demandeurs d'asile se passe dans une précarité certaine au vu du contexte mahorais relatif à leurs droits sociaux (absence d'allocation, de services d'hébergement et non autorisation de travail).** Cette période d'attente s'étale sur de long mois, parfois des années, elle est véritablement subie par les requérants à l'asile, car elle est inconfortable, voire humiliante, et elle les prive de certaines libertés et droits fondamentaux (*voir partie 4.1 Contexte mahorais*).

Officiellement, il est possible pour un demandeur d'asile de déposer une demande d'autorisation de travail lorsque l'OFPRA n'a pas statué dans le délai d'un an suivant l'enregistrement de sa demande d'asile, ou bien lorsque le demandeur d'asile a formé un recours auprès de la CNDA contre la décision de rejet de sa demande et que son récépissé de demande d'asile est renouvelé. Il est cependant extrêmement rare de voir une telle autorisation aboutir à un travail effectif dans la pratique car les obstacles sont nombreux et la démarche décourage souvent les futurs employeurs (promesse d'embauche, demande auprès de la DTEFP, vérifications diverses, annonce à déposer au préalable au pôle emploi de l'ANPE, etc.). Dans tous les cas, cette autorisation sous conditions ne règle aucunement le problème de non autorisation de travail la première année de l'instruction du dossier. En ce qui concerne la formation professionnelle, les demandeurs d'asile n'ont quasiment jamais accès à la formation salariale pour les raisons énoncées ci-dessus et ils n'ont pas accès aux aides sociales qui pourrait leur financer des formations privées.

Parce que ce temps d'attente ne doit pas être une période creuse, vide, l'association se veut être un acteur de cette « seconde chance » d'une vie normale. Elle s'est donc donnée pour mission de valoriser les compétences, ainsi que de préparer à la vie active en offrant des outils d'insertion, mais également une orientation et des conseils. Ce travail passe par la considération des personnes accueillies, la mobilisation de leurs compétences et motivation, et par la mise en place de diverses actions et ateliers. Cette mission s'est ajoutée à notre première action d'aide de première urgence afin de permettre à ces populations meurtries, dans l'attente de droits, de garder l'espoir d'une vie nouvelle...en leur proposant un panel d'activités diverses et quelques fois nouvelles, toujours valorisantes sur le plan individuel.

### 5.1 La Maison des Etudes : un lieu d'apprentissage, de formation, et d'aide à l'insertion

#### 5.1.1 Présentation : objectifs et modalités de l'action

La Maison des Etudes de « Solidarité Mayotte » est née grâce au soutien de la Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle de Mayotte (DTEFP) et du responsable « Accompagnement des publics en difficulté » du Pôle insertion, formation et développement de l'emploi, M. Faridy Attoumane. Celui-ci a reconnu notre détermination à œuvrer pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des travailleurs immigrés et leurs familles à travers l'apprentissage et la maîtrise de la langue française, ceci, afin de permettre à ces personnes de retrouver leur autonomie. La Maison des Etudes est née d'un désir commun d'apporter une réponse à une vingtaine de jeunes dont l'accès aux établissements scolaires français de Mayotte a été refusé par le Vice Rectorat en septembre 2007, et par le désir de permettre aux demandeurs d'asile de tout âge et de toutes origines de reprendre leur vie en main grâce à la mise en place de projets d'insertion professionnelles qui commencent par l'apprentissage du français.

Dans le cadre du Programme Insertion, Réinsertion et Lutte Contre l'Illettrisme, la DTEFP a renouvelé la convention qui avait été signée avec notre association en septembre 2008 pour une durée d'un an. Au terme de celle-ci, la DTEFP a décidé de réitérer son soutien, permettant ainsi à l'action d'initiation à l'apprentissage du français pour les demandeurs d'asile de continuer (Convention N°2009/22/FP/SOLIDARITE MAYOTTE/ETAT/ILL).

## Objectifs et modalités de l'action

Suite au renouvellement de la convention avec la DTEFP, l'action d'initiation à l'apprentissage du français pour les demandeurs d'asile a pu continuer avec pour objectifs généraux de :

- **Favoriser la pratique de la langue française de manière à susciter la participation active des femmes et des hommes appelés à vivre durablement sur notre sol**
- **Privilégier l'usage de l'outil informatique et les outils pédagogiques dans la mise en œuvre du programme d'apprentissage**

L'action se compose ainsi de **cours de français** pour jeunes demandeurs d'asile, néo-arrivants non francophones, des cours de français pour adultes illettrés ou ne maîtrisant pas les savoirs de base, des **cours d'informatique** pour adultes (quatre niveaux), des **cours de mathématiques** et de remise à niveau pour adolescents et jeunes adultes afin de renforcer les acquis scolaires de base, des compétences et des savoirs faire, des **cours de couture et de broderie**, ainsi que des **cours de cuisine**.

**La finalité de cette action est l'aide à l'insertion ainsi que la lutte contre l'illettrisme et l'exclusion**, à destination des demandeurs d'asile qui sont répertoriés et suivis par notre association, ceci afin de faciliter leur insertion au sein de la population mahoraise dès l'obtention du statut de réfugié.

Les financements accordés à ce projet ne permettant pas d'avoir des enseignants salariés, nous avons fait appel à des enseignants métropolitains bénévoles, ainsi qu'à des demandeurs d'asile francophones, qui étaient dans leurs pays d'origine des professionnels de la pédagogie ou qui avaient un niveau d'études adéquat. Ce type de fonctionnement a eu deux avantages importants. Tout d'abord, permettre à l'enseignant de travailler à la restauration de l'estime de soi, indispensable avant d'envisager toute démarche d'insertion professionnelle. Deuxièmement, la proximité entre l'apprenant et le formateur (langue commune, culture) rend l'échange et l'assimilation des savoirs plus abordables.

Pendant l'année 2009, la Maison des Etudes a fonctionné avec 13 formateurs bénévoles dont 9 demandeurs d'asile originaires du Rwanda et de la République Démocratique du Congo. Depuis octobre 2008, **chaque groupe de français est encadré à la fois par un formateur africain et un formateur métropolitain**. Cela permet d'avoir recours à la langue maternelle lorsque cela est nécessaire tout en introduisant deux approches d'apprentissage et deux méthodes de communication. Ce système fonctionne très bien et permet d'élargir la capacité de compréhension de l'apprenant. En février 2009, une stagiaire en Français Langue Etrangère (FLE) a rejoint l'équipe de formateurs et dispense deux heures de cours hebdomadaire aux néo-arrivants n'ayant pas ou très peu de connaissance en langue française.

Il est important de souligner que les formateurs utilisent des supports pédagogiques très variés et accordent une **importance particulière à l'usage de l'outil informatique dans la mise en œuvre du programme d'apprentissage**, notamment des logiciels interactifs d'apprentissage de français.

Il est important de souligner que les demandeurs d'asile qui rejoignent la « Maison des Etudes » ont été préalablement accueillis et suivis par la coordinatrice sociale du pôle « asile » de l'association. Lorsque les démarches administratives nécessaires à la régularisation de leur demande sont mises en place, et selon l'évaluation sociale de la coordinatrice, celle-ci les informe sur les possibilités de formation à la Maison des Etudes, l'emploi du temps des ateliers et les démarches nécessaires pour y accéder. L'association accorde également une attention particulière au suivi des adolescents et jeunes adultes présents à la Maison des Etudes, elle les accueille afin qu'ils puissent exposer d'éventuels besoins ou demandes et intervient en cas d'absences répétées ou de tout autre problème d'ordre éducatif, social ou administratif les concernant.

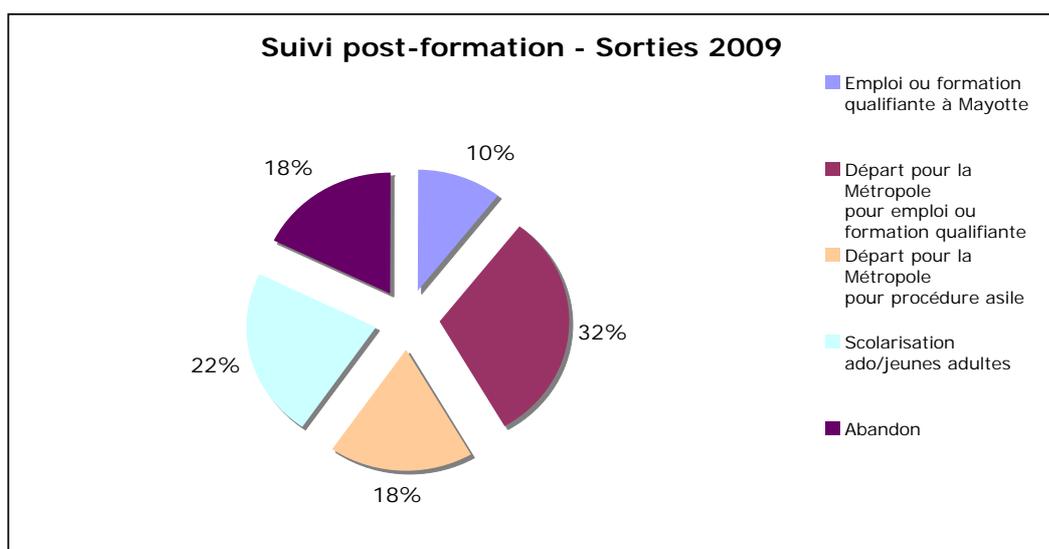


Chaque premier et troisième lundi du mois, des bénévoles formateurs accueillent les futurs apprenants à la Maison des Etudes et testent leur niveau de français oral et écrit, ils les orientent ensuite vers le groupe de français adéquat. Il est à noter que si une personne ne peut pas venir à l'un de ces deux tests mensuels, ou qu'il est demandeur d'intégrer le plus tôt possible un groupe, un rendez-vous en dehors de cet horaire est établi.

### 5.1.2 Résultats et suivi post-formation – Année 2009

**En 2009, une moyenne mensuelle de 112 apprenants ont bénéficié de l'action prévention et lutte contre l'illettrisme à la Maison des Etudes.**

Le suivi post formation tenu par l'association nous a permis d'obtenir des résultats en terme d'insertion à partir des données que nous avons recueilli mensuellement (nombre de sorties et motifs de sortie). A partir de ces données nous avons pu élaborer un graphique illustrant les pourcentages des principaux motifs de sortie :



Comme nous pouvons le voir sur ce graphique, la majorité des sorties s'expliquent par un départ pour la Métropole pour un emploi ou une formation qualifiante. Il est important de souligner que ceci concerne souvent des emplois ou des projets de formations non accessibles à Mayotte. Quelques explications sont ici nécessaires. En ce qui concerne les demandeurs d'asile, les

perspectives de formation professionnelles sur le territoire de Mayotte sont extrêmement limitées voir inexistantes (non accès aux formations salariales, non accès aux aides sociales tant qu'ils n'ont pas obtenu le titre définitif de séjour, coût des formations privées trop élevé et non pris en charge). La Maison des Etudes existe, entre autre, pour pallier ce manque.

En ce qui concerne les réfugiés statutaires, ils rencontrent beaucoup de difficultés pour accéder à un emploi ou à une formation professionnelle à Mayotte. Il est important ici de rappeler qu'un grand nombre de formations professionnelles à Mayotte sont réservées aux personnes détenant la nationalité française. De plus, les délais extrêmement longs d'attente de reconnaissance du statut par l'OFPRA et la CNDA et de l'obtention de la carte de résidence de 10 ans, poussent certains à quitter le territoire en espérant que ces démarches soient plus rapides en Métropole (une fois le statut de réfugié obtenu). Pour finir, certaines formations spécialisées ou études supérieures ne sont pas accessibles à Mayotte.

D'une manière générale, les chiffres que nous détenons concernant les sorties pendant l'année 2009 sont très encourageants. Alors que 32% des sortants avaient un projet de formation professionnelle ou d'emploi en Métropole, 10% ont accédé à un emploi ou une formation professionnelle à Mayotte et 22% des adolescents ou jeunes adultes apprenants ont été scolarisés dans un établissement de Mayotte. Le taux de 18% d'abandon s'explique en grande partie par la difficulté des conditions de vie des demandeurs d'asile à Mayotte. En effet, beaucoup d'entre eux passent une grande partie de leur temps à rechercher des aides pour leur famille, d'autres se concentrent exclusivement sur l'élaboration de leur dossier et la préparation des entretiens OFPRA ou CNDA, d'autres encore n'ont pas suffisamment de moyens pour se payer le transport jusqu'à Cavani, Mamoudzou.

**Cette année, l'association a délivré à tous les apprenants ayant complété soit un module d'apprentissage de français, soit d'informatique, une attestation de formation.** Celle-ci leur permet de compléter leur futur dossier de candidature pour un éventuel poste et de justifier d'une activité de formation pendant le temps d'attente de l'instruction de leur dossier de demande d'asile. Tous ont été très heureux de recevoir ce « diplôme » qui est venu couronner un immense travail d'intégration et d'étude et ainsi valoriser leurs efforts et leurs compétences.

### 5.1.3 Conclusion

Au vu des résultats obtenus, le bilan des activités ayant cours à la Maison des Etudes est positif et extrêmement encourageant. **Les ateliers d'initiation à l'apprentissage du français pour les demandeurs d'asile leur permettent d'acquérir une connaissance et la maîtrise pratique de la langue française, grandement utile pour leur intégration sociale et professionnelle.** Cette action leur permet d'acquérir une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul et des compétences de bases pour être autonome dans les situations de la vie courante.

Tout comme pour l'atelier informatique, l'atelier couture et l'atelier cuisine ont permis pour la majorité des apprenants de faire progresser leur capacité de communication et d'expression française tout en progressant dans un nouveau domaine technique/professionnel. Ces ateliers valorisent le savoir faire des apprenants et leur offre de nouvelles perspectives d'insertion dans la vie socioprofessionnelle.



D'une manière générale, ces cours sont également une façon d'introduire un apprentissage et/ou d'améliorer la connaissance de la culture française. En effet, ces cours sont un lieu de ressources, d'échange et de discussions sur les modes de vie, les valeurs et les usages (ceci étant lié aux supports pédagogiques utilisés). Nous tenons à souligner l'extrême rapidité d'apprentissage de la plupart des apprenants ainsi que l'aisance sociale et la confiance que celui-ci leur confère.

A l'heure de ce bilan, nous pouvons dire que la Maison des Etudes est bien plus qu'un centre d'étude, c'est un lieu de convivialité, de culture, de partage et de solidarité. Grâce à nos actions, des dizaines de jeunes ont pu retrouver une scolarité normale et de nombreux demandeurs d'asile, une fois leur statut obtenu, ont réussi à trouver un emploi ou une formation qualifiante. Pour tous, elles ont été un facteur déterminant d'insertion sociale et culturelle.

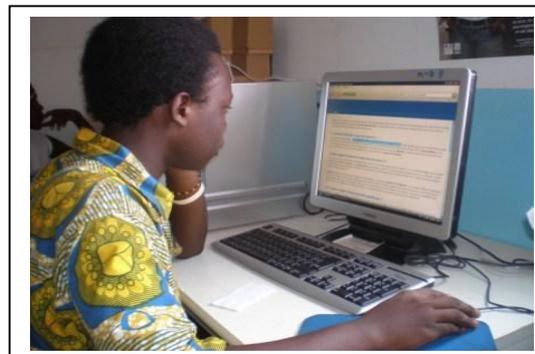
**Nous remercions la DTEFP pour la confiance et l'aide qu'elle nous accorde et espérons vivement pouvoir compter sur son soutien afin de poursuivre notre travail d'insertion, par le biais de l'instruction, auprès de ce public vulnérable que sont les demandeurs d'asiles, à Mayotte.**

## 5.2 L'école des vacances de « Solidarité Mayotte »

Au vu d'un grand nombre d'enfants de demandeurs d'asile scolarisés et non scolarisés n'ayant pas l'accès à des centres de vacances ou des accueils de loisir à Mayotte, l'association a mis en place diverses **activités éducatives pendant les vacances de Noël 2009 – 2010, ceci grâce à trois bénévoles qui ont contribué à l'encadrement des activités.**

### Objectifs :

- Soutien scolaire en mathématiques et en français, en histoire/géographie et en SVT.
- Remise à niveau dans tout les cours vus en classe à l'aide des logiciels.
- Amélioration du vocabulaire et de l'expression française
- Apprentissage de l'outil informatique



## 5.3 Sorties enfants organisées avec nos partenaires

Solidarité Mayotte est toujours à l'écoute de ses partenaires afin de faire participer les enfants accompagnés par l'association aux initiatives ludiques et éducatives mises en place. Ainsi, en décembre 2009, une quinzaine de jeunes ont participé à une journée découverte du golf organisée par le Lyons Club *Oulanga Maore*. Ces initiatives sont toujours l'occasion pour les enfants de faire de nouvelles découvertes et de sortir de leur quotidien. Notre association répond également toujours présente aux activités pédagogiques ou d'animation proposées ponctuellement par le Secours Catholique de Mayotte.

## 5.4 La protection judiciaire de la jeunesse, partenaire de « Solidarité Mayotte »

La Protection judiciaire de la jeunesse fait partie des structures qui nous adressent des personnes dans le cadre de nos distributions alimentaires d'urgence. Lors d'une rencontre avec un éducateur spécialisé de cette structure, il nous a été proposé d'accueillir des jeunes pour un bénévolat ponctuel dans le cadre de mesures de réparation. Ainsi, l'association a accueilli un jeune à deux

reprises lors des accueils et distributions pour diabétiques démunis, afin qu'il puisse nous aider pour des traductions et dans l'élaboration des paniers alimentaires. Un peu plus tard dans l'année, c'est un groupe de plusieurs jeunes qui est venu à l'association, encadré par leurs éducateurs, afin de nous aider pour le reconditionnement et le rangement des denrées alimentaires. Les retours de ces journées de réparation ont à chaque fois été très positif, les jeunes ont apprécié ce moment de partage, ancré dans la réalité de l'île.

Nous avons pour objectif de renforcer ce partenariat en 2010 par le lancement d'initiatives de solidarité par ces jeunes au profit de notre association. Une bonne façon d'inculquer les notions importantes de solidarité, de *musada* et de générosité dans une société mahoraise en pleine transition.



### 5.5 Le projet associatif 2009 - 2010 : « Une Maison pour Némati »

En 2009, l'association a été très sensible à la situation de vie d'une de ces bénévoles les plus actives : Némati. Némati est une jeune lycéenne, présentant un handicap moteur suite à une grave maladie à l'âge de 11 ans : 2 opérations, 3 ans d'hospitalisation et de rééducation. Elle vit avec sa mère, sans ressource, qui l'assiste dans son quotidien. Chaque jour Némati se bat pour vivre comme tout le monde, debout ! Depuis sa majorité elle ne perçoit plus l'allocation « handicap » qui lui permettait de régler son loyer. Pendant la période du Ramadan, elle a été expulsée de sa maison, et, avec sa mère, elles ont trouvé refuge au milieu des parpaings et des tas de sable d'un habitat précaire. L'impératif de trouver un logement digne et adapté à sa pathologie s'est imposé à l'association.

A partir du mois de septembre 2009, les bénévoles de l'association se sont mobilisés afin de proposer une solution adéquate et durable pour Némati. De là est né le projet :



**Objectif** : Garantir à Némati, jusqu'à la fin de ses jours, un toit, d'où elle ne pourra pas être expulsée afin qu'elle puisse construire son avenir comme tout le monde et vivre dans un cadre adapté à son handicap, en toute sécurité, dans des normes d'hygiène dignes.

Afin d'atteindre cette finalité, l'association a dressé une liste d'objectifs spécifiques en appelant à un esprit de solidarité :

#### **Objectifs spécifiques** :

##### 1) Trouver un terrain :

✓ mission accomplie: un terrain de 200m<sup>2</sup> à Tsoundzou 2 lui a été offert.

##### 2) Plans & devis du coût de la construction d'une maison de 50m<sup>2</sup>

✓ mission accomplie, la demande de permis de construire sera déposé début 2010

##### 3) Trouver les matériaux de construction

##### 4) Trouver le financement des travaux :

**Les modalités d'aide :** Les personnes souhaitant soutenir ce projet peuvent soit faire un don en argent à l'association avec la mention « Une maison pour Némati », soit faire un don en matériaux de construction (un devis des matériaux nécessaires à la construction à été réalisé bénévolement), ou encore proposer son aide et ses compétences pour participer aux travaux.

**Résultat en 2009 :** A la fin de l'année 2009, le projet « Une Maison pour Némati » était monté, le terrain adéquat promis en don, le plan et le devis du coût de construction pour une maison de 50m<sup>2</sup> réalisés. Nous avons créé une page facebook pour Némati, afin que tous puissent suivre les avancées du projet (<http://www.facebook.com/pages/Nemati/169050137473?ref=ts>). Ce projet a reçu un accueil favorable et de nombreuses personnes ont fait preuve de générosité, soit en offrant une aide financière, soit en faisant une promesse de dons en matériaux ou en main d'œuvre. Nous espérons qu'en 2010, nos efforts et notre sérieux seront récompensés et que le reste des financements des travaux et des matériaux de construction seront trouvés afin de débiter au plus vite le chantier.



## 6. Conclusion générale

À l'heure du bilan de cette quatrième année de fonctionnement, nous constatons que notre association a été très active et innovante tout au long de l'année 2009, elle a répondu de manière satisfaisante à la confiance de ses financeurs alors qu'elle avait débuté son activité sans aucun moyen financier si ce n'est la motivation et la détermination de ses bénévoles. Les résultats énoncés tout au long de ce bilan sont très encourageants :

*En 2009, l'association a presque doublé son aide alimentaire en faveur des plus démunis de Mayotte, augmenté et professionnalisé son accueil des demandeurs d'asile, répondu au nombre croissant de bénéficiaires à accompagner, ainsi que mis sur pied et coordonné les nombreux cours et ateliers à la Maison des Etudes.*

**L'année 2009 nous a permis d'évoluer au niveau organisationnel et professionnel**, notamment grâce à la confiance des financeurs et de nos partenaires. En effet, la logistique alimentaire de l'association, qui reposait début 2009 sur du bénévolat, a pu être prise en charge professionnellement en cours d'année: un poste de logisticien à mi-temps permet à ce jour une nette amélioration du secteur de l'aide alimentaire qui a vu sa capacité augmenter et ses modalités d'action s'améliorer. Pour assumer les missions de communication et de gestion de projets associatifs avec les différents partenaires et financeurs, gérer les besoins des différents publics accueillis, ainsi que la régulation entre les deux sites de l'association, un poste a été aménagé en 2009, celui de **coordination de projets et communication**. La coordinatrice projets de « Solidarité Mayotte » assure les tâches opérationnelles et administratives nécessaires à la conduite des activités de l'association. Elle assure également l'évaluation des actions et se fait force de propositions d'adaptation en fonction des besoins émergents. Le poste de coordinatrice du pôle « asile » crée en 2008 a, quant à lui, permis de professionnaliser notre accueil et notre accompagnement des demandeurs d'asile, ainsi que de révéler la situation dramatique des mineurs isolés demandeurs d'asile, livrés à eux-mêmes sur l'île. Nous pouvons dire, à l'heure de ce bilan, que **la professionnalisation de notre association était indispensable à la poursuite des missions qui nous sont confiées en matière d'asile.**

« Solidarité Mayotte » a évolué tout au long de l'année en gardant comme principes l'apprentissage continu, l'ouverture d'esprit et la nécessité de rester à l'écoute afin de mettre sur pied des projets répondant aux besoins existants et étant en adéquation avec la réalité de l'île. En effet, les demandes évoluent et l'association est en perpétuelle mouvance. Une grande capacité d'adaptation est nécessaire afin de réajuster professionnellement les offres aux besoins. Bénévoles et salariés doivent tout au long de l'année, articuler, mettre en rapport, structurer et évaluer les propositions faites afin de garantir le bon fonctionnement des différents services proposés, préserver la qualité de nos actions, ainsi que leur cohérence.

L'augmentation du nombre des bénéficiaires en 2009 a nécessité un immense travail de logistique, de coordination et de réflexion entre les bénévoles et salariés de l'association. A cela s'ajoute une difficulté propre à Mayotte et relative à son statut de Collectivité Départementale : la rotation tous les 2 à 4 ans des fonctionnaires de l'Etat. Ces rotations nécessitent des efforts constants au niveau de la communication et de nos relations publiques, afin de faire connaître nos activités et sensibiliser la population. Ce fonctionnement affecte également le bénévolat, chaque année de précieux bénévoles nous quittent pour la métropole et nous sommes ainsi constamment à la recherche de personnes qui offrent de leur temps et de leur savoir-faire par solidarité.

Il est également important de souligner que la Présidente de l'association s'est consacré à temps plein et bénévolement à la gestion de l'association, la coordination de l'équipe de salariés, ainsi qu'aux relations partenariales et publiques. Le poste d'assistante de projet qui a été modifié début 2009 en poste de coordinatrice projets et communication, prend ainsi tout son sens mais n'est guère suffisant pour répondre à toutes les responsabilités et besoins relatifs à la pleine gestion de l'association. Un poste de directeur d'association sera donc présenté dans le budget prévisionnel 2010.

En 2009, les efforts des bénévoles et de l'équipe salariée de l'association ont été récompensés :

- Par des dons de particuliers qui leur ont fait confiance,
- Par les institutions puisque : la DASS, la DTEFP, la CSSM, et la Mairie de Mamoudzou ont répondu à leurs demandes de subvention.
- Par le renouvellement du soutien du « Secours Populaire français ». Le « Secours Populaire Français », interlocuteur privilégié de notre association, est resté sensible à nos actions en faveur des plus démunis et va continuer à nous soutenir en 2010.
- Par les actions de solidarité organisés par nos partenaires, particulièrement le Secours Catholique.

**Nous souhaitons, en 2009, renforcer nos partenariats avec les institutions qui nous ont fait confiance, les nouvelles structures présentes sur l'île, et poursuivre nos actions dans les trois domaines qui nous préoccupent :**

**1) Accueil et aide alimentaire aux plus démunis ;**

**2) Accueil et accompagnement des demandeurs d'asile ;**

**3) Apprentissage du français, insertion et lutte contre l'illettrisme.**

Nous remercions la population mahoraise, toujours généreuse dans ses dons et très réceptive à la notion de *Musada*, nos généreux donateurs sans qui l'association ne pourrait vivre, tous les adhérents de Mayotte comme de Métropole, ainsi que les bénévoles et « bénéficiaires-coopérants » qui donnent de leur temps, sans compter, qui font un travail extraordinaire, et sans qui, l'association n'existerait pas. Merci également aux salariés, qui par leur implication, leur professionnalisme et leur solidarité sont des acteurs incontournables pour la réussite de nos actions en faveur des démunis et des demandeurs d'asile.

Nous souhaitons poursuivre nos actions auprès des plus démunis en 2010, avec plus de moyens financiers pour plus d'efficacité. Notre désir est d'aider l'autre en développant la notion de SOLIDARITE à MAYOTTE, par l'échange de service, à chaque fois que cela est possible, tout en favorisant le rassemblement des énergies et des compétences des uns et des autres.



*Réunion de bénévoles de l'association - 2009*

### **Solidarité Mayotte**

**Statut juridique :** Association Humanitaire, n°2343 – JO du 31 déc. 2005

**Objet social :** Apporter un soutien, aide matérielle et psychologique aux personnes en grande souffrance physique et morale à Mayotte

**Commune :** Mamoudzou

**Adresse :** Siège social BP- 83, 97605 Passamainty

**Tél./Fax :** 02 69 64 35 12

**GSM :** 06 39 09 09 83

**Email :** [solidarite-mayotte@orange.fr](mailto:solidarite-mayotte@orange.fr)

**Responsable légal :** CASTANY Véronique